



*Emerging pharmaceutical company
in targeted therapies*

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE

AB Science
Société anonyme au capital de 288.150 euros
3, avenue George V – 75008 Paris
RCS Paris 438 479 941

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE



La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers
le 7 avril 2010.

Elle complète le document de base de la société AB Science enregistré
par l'Autorité des marchés financiers le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006.

Le document de base et la présente actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération
financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du document de base et de la présente actualisation du document de base sont disponibles sans frais auprès de la Société, au 3, avenue George V – 75008 Paris, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de la Société (www.ab-science.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

AVERTISSEMENT

Dans la présente actualisation du document de base, les expressions « AB Science » ou la « Société » désignent AB Science.

La présente actualisation du document de base contient des indications sur les objectifs de la Société, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Des précisions sur ces facteurs de risque et d'incertitude sont notamment données au chapitre 4 de la présente actualisation du document de base. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent document de base pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La présente actualisation du document de base contient en outre des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels elle opère. Ces informations proviennent de sources externes à la Société, de discussions avec les clients de la Société ainsi que d'estimations internes de la Société. Sauf indication contraire, les informations relatives aux parts de marché de la Société et aux prévisions du marché dans lequel intervient la Société, contenues dans le présent document de base, proviennent d'estimations internes de la Société. Ces estimations internes se fondent sur des rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des Sociétés d'études de marché, de Sociétés et d'organismes publics, ainsi que sur la connaissance générale du marché par la Société. Bien que cette information soit considérée comme fiable, elle n'a pas été vérifiée de manière indépendante par la Société.

*Pour la bonne compréhension du lecteur, les mots signalés lors de leur première apparition par un signe « * » font l'objet d'une définition dans le glossaire au chapitre 26 du document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006.*

TABLE DES MATIERES

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE	1
AVERTISSEMENT	2
TABLE DES MATIERES	3
1 PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE	6
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE	6
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	7
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	7
3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
4 FACTEURS DE RISQUES	9
4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	9
4.2 RISQUES FINANCIERS	9
4.2.1 Historique des pertes opérationnelles - Risques liés aux pertes prévisionnelles	9
4.2.2 Besoins en capitaux et financements complémentaires incertains	9
4.2.3 Risque de dilution	10
4.2.4 Risque de non encaissement des sommes promises dans le cadre des programmes de recherche subventionnés	10
4.2.5 Prix et remboursement des produits	11
4.2.6 Les fondateurs, et en particulier Alain Moussy, continuent à détenir un pourcentage significatif du capital et des droits de vote de la Société	11
4.3 RISQUES JURIDIQUES	11
4.4 RISQUES DE MARCHE	11
4.4.1 Risque de change	11
4.4.2 Risque de taux d'intérêts	11
4.4.3 Risque de liquidité	12
4.4.4 Risque sur placements	12
5 INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE	12
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION	12
5.2 INVESTISSEMENTS	12
5.2.1 Principaux investissements opérationnels réalisés	13
5.2.2 Principaux investissements en cours	13
5.2.3 Principaux investissements envisagés	13
6 APERCU DES ACTIVITES DE LA SOCIETE	13
7 ORGANIGRAMME	14
8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	14
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	14
9.1 PRESENTATION GENERALE	15
9.2 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES COMPTES CONSOLIDES IFRS AU 31 DECEMBRE 2009 ET AU 31 DECEMBRE 2008	16
9.2.1 Résultats opérationnels	16
9.2.2 Trésorerie et ressources en capitaux	17
10 TRESORERIE ET CAPITAUX	19
10.1 PRESENTATION GENERALE	19

10.2	FLUX DE TRESORERIE DES EXERCICES 2009 ET 2008	19
10.2.1	Flux de trésorerie générés par l'activité.....	19
10.2.2	Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	20
10.2.3	Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	20
10.3	SOURCES DE FINANCEMENT	21
10.4	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS	21
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE	21
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	22
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	22
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE	22
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	22
15.1	REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS.....	22
15.2	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	22
15.2.1	Rémunération du directeur général, Monsieur Alain Moussy	22
15.2.2	Rémunération du directeur général délégué, Monsieur Cyrille Denariez	25
15.3	SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	26
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	27
17	SALARIES.....	27
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	27
19	OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	27
19.1	OPERATIONS AVEC L'AFIRMM.....	27
19.2	AUTRES OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	28
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	29
20.1	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009	29
20.1.1	Comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'administration de la Société	29
20.2	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES	64
20.3	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SOCIALES ET VERIFICATIONS DE CES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	66
20.4	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAU.....	66
20.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	66
20.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	66
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	68
21.1	RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE CAPITAL	68
21.1.1	Capital social	68
21.1.2	Nantissements sur des valeurs mobilières de la Société	68
21.1.3	Titres non représentatifs de capital	68
21.1.4	Acquisition par la Société de ses propres actions	68
21.1.5	Capital potentiel.....	68
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	72
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	73

23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	73
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	73
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	73
26	GLOSSAIRE	73
	ANNEXE 1 : COMPTES ANNUELS 2009, RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ANNUELS 2009 ET RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2009	74

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Alain Moussy, Président Directeur général de la Société.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE BASE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document de base.

Monsieur Alain Moussy
Président Directeur général

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Monsieur Raphaël Barouch
102 bis rue Jules César – 95600 Eaubonne

Monsieur Raphaël Barouch a été nommé commissaire aux comptes titulaire lors de la création de la Société. Son mandat a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Barouch ayant informé la Société de son intention de démissionner de son mandat lors de la prochaine assemblée générale, du fait de son prochain départ à la retraite, la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes sera proposée à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

KPMG Audit, département de KPMG SA
Madame Catherine Porta
1, Cours Valmy – 92923 Paris La Défense.

KPMG Audit a été nommé commissaire aux comptes titulaire de la Société par une délibération de l'assemblée générale du 31 décembre 2009 pour une durée de six exercices. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Dominique Horse
10 avenue Louis Larivière – 93440 Dugny.

Monsieur Dominique Horse a été nommé commissaire aux comptes suppléant lors de la création de la Société. Son mandat a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Horse ayant informé la Société de son intention de démissionner de son mandat lors de la prochaine assemblée générale, du fait de son prochain départ à la retraite, la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes sera proposée à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

KPMG Audit IS SAS
Immeuble Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 La Défense Cedex.

KPMG Audit IS SAS a été nommé commissaire aux comptes suppléant de la Société par une délibération de l'assemblée générale du 31 décembre 2009 pour une durée de six exercices. Son mandat expire à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont extraites des comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 préparés conformément aux normes IFRS.

Ces informations financières doivent être lues en parallèle avec les états financiers présentés au chapitre 20 de la présente actualisation du document de base et au chapitre 20 du document de base de la Société enregistré par l'AMF le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006.

Extrait des comptes consolidés de la Société (en norme IFRS – audités)

Eléments du compte de résultat en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires net	316	1	0
Autres produits opérationnels	-	-	-
Total des produits	316	1	-
Coût des ventes	(150)	-	-
Charges de commercialisation	(988)	(507)	(72)
Charges administratives	(1 643)	(1 390)	(940)
Charges de recherche et développement	(5 833)	(6 099)	(6 141)
Autres charges opérationnelles	-	-	-
Résultat opérationnel	(8 297)	(7 995)	(7 154)
Produits financiers	321	700	738
Charges financières	(128)	(154)	(117)
Résultat financier	193	546	620
Charge d'impôt	(6)	-	-
Résultat net	(8 110)	(7 449)	(6 533)
dont :		0	
Part des minoritaires		-	-
Part attribuable aux propriétaires de la société	(8 110)	(7 449)	(6 533)
Différence de conversion		9	
Résultat global	(8 110)	(7 440)	(6 533)
Résultat par action - en euros	(0,28)	(266,1) (1)	(241,8) ¹
Résultat dilué par action - en euros	(0,28)	(266,1) (1)	(241,8) ¹
Eléments du bilan en milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers courants	3 506	9 057	9 987
Autres actifs courants	6 746	3 074	2 110
Trésorerie et équivalents trésorerie	1 785	3 191	964
Total de l'actif	14 086	16 281	13 947
Total des dettes financières courantes et non courantes	5 328	2 445	2 098
Total des capitaux propres	1 041	8 780	7 770
Total du passif et des capitaux propres	14 086	16 281	13 947

¹ Avant division par 1000 de la valeur nominale des actions, qui est intervenue le 31 décembre 2009

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans la présente actualisation du document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, ainsi que dans le document de base de la Société enregistré par l'AMF le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et considère qu'il n'y a pas, à la date du dépôt de la présente actualisation du document de base, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. Même si la Société n'identifie pas, à la date du dépôt de la présente actualisation du document de base, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, autre que ceux figurant ci-dessous, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société, d'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Les facteurs de risques liés à l'activité de la Société sont identifiés dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et restent inchangés.

4.2 RISQUES FINANCIERS

Cette section doit être lue en relation avec la section 4.2 du document de base de la Société enregistré par l'AMF le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006, la section 4.4 (risques de marché) de la présente actualisation du document de base et la section 5 de l'annexe aux comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2009.

4.2.1 Historique des pertes opérationnelles - Risques liés aux pertes prévisionnelles

La Société a enregistré des pertes opérationnelles chaque année depuis le début de ses activités en 2001. Au 31 décembre 2009, ses pertes nettes consolidées cumulées (report à nouveau et perte de l'exercice) s'élevaient à 42.756 K€ Ces pertes résultent essentiellement des frais de recherche et des coûts de développement. La Société pourrait connaître de nouvelles pertes opérationnelles plus importantes que par le passé au cours des prochaines années, au fur et à mesure que ses activités de recherche et développement et de commercialisation se poursuivront, et en particulier du fait :

- du passage de certains de ses produits à des stades de développements cliniques ;
- du développement de son activité d'identification de molécules thérapeutiques, consommatrice de ressources importantes en recherche et développement ;
- de l'accroissement des exigences réglementaires pour la fabrication et les essais de produits en phase déjà avancée de développement ;
- de l'accroissement de son portefeuille de produits par l'ajout de nouveaux produits pour de futurs développements.

L'augmentation de ces dépenses, particulièrement en cas d'absence ou d'interruption de sources de revenus, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

4.2.2 Besoins en capitaux et financements complémentaires incertains

La Société a réalisé d'importants efforts de recherche depuis le début de son activité en 2001, ce qui a généré des flux de trésorerie opérationnels négatifs jusqu'à ce jour. Les flux de trésorerie négatifs générés par l'exploitation de la Société se sont respectivement élevés à 6.588 K€ et 7.766 K€ pour les exercices 2008 et 2009 (normes IFRS). La Société anticipe dans un avenir proche des besoins en capitaux en vue de mener de nouvelles études cliniques avec ses produits existants. Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ce qui la conduirait à rechercher d'autres sources de financement, en particulier par le biais de nouvelles augmentations de capital.

Ses besoins futurs en capitaux dépendront de nombreux facteurs, tels que :

- des coûts plus élevés et des progrès plus lents que ceux escomptés pour ses programmes de recherche et développement ;
- des coûts de préparation, de dépôt, de défense et de maintenance de ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle ;
- des coûts pour répondre aux développements technologiques et du marché, pour conclure dans les délais envisagés et maintenir en vigueur des accords de collaboration et pour assurer la fabrication et la commercialisation efficaces de ses produits ;
- des opportunités nouvelles de développement de nouveaux produits prometteurs ou d'acquisition de technologies, de produits ou de sociétés ; et
- des coûts plus élevés et des délais plus longs que ceux escomptés pour l'obtention des autorisations réglementaires, y compris le temps de préparation des dossiers de demande auprès des instances réglementaires.

Il se peut que la Société ne parvienne pas à lever des fonds suffisants à des conditions acceptables, voire à ne pas lever de fonds du tout, lorsqu'elle en aura besoin. Si les fonds nécessaires ne sont pas disponibles, la Société pourrait devoir :

- retarder, réduire voire supprimer des programmes de recherche et développement ou réduire ses effectifs ;
- fermer certains de ses sites ;
- obtenir des fonds par le biais d'accords de partenariat qui pourraient la forcer à renoncer à des droits sur certaines de ses technologies ou certains de ses produits, droits auxquels elle n'aurait pas renoncé dans un contexte différent ;
- accorder des licences ou conclure de nouveaux accords de collaboration qui pourraient être moins attrayants pour elle que ceux qu'il aurait été possible d'obtenir dans un contexte différent ; ou
- envisager des cessions d'actifs, voire un rapprochement avec une autre société.

De plus, dans la mesure où la Société pourrait lever des capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires dans la Société pourrait être diluée. Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait aussi comprendre des conditions restrictives.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats, sa situation financière, ses perspectives, ainsi que sur la situation de ses actionnaires.

4.2.3 Risque de dilution

Dans le cadre de la politique de motivation de ses dirigeants et employés, la Société a, depuis sa création, régulièrement attribué ou émis des options de souscription d'actions et des bons de souscriptions d'actions. La Société pourrait procéder à l'avenir à l'attribution ou à l'émission de nouveaux instruments donnant accès au capital, y compris des actions gratuites.

A la date d'enregistrement de la présente actualisation du document de base, l'exercice de l'ensemble des instruments effectivement exerçables de la Société donnant accès au capital permettrait la souscription d'un maximum de 6.192.888 actions nouvelles représentant environ 21,5% du capital social². En conséquence, les instruments donnant accès au capital de la Société restant en circulation immédiatement après l'introduction en bourse entraîneraient en cas d'exercice une dilution maximale d'environ 21,5% du capital social (sur la base d'un capital social composé de 28.815.000 actions tenant compte de la division du nominal décidée le 31 décembre 2009 ainsi que de l'émission de bons de souscription d'actions votées par les assemblées générales extraordinaires des 19 septembre 2003, 30 décembre 2005, 26 décembre 2008 et 31 décembre 2009). L'exercice des instruments donnant accès au capital en circulation, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution significative pour les actionnaires.

4.2.4 Risque de non encaissement des sommes promises dans le cadre des programmes de recherche subventionnés

² y compris les 244.300 actions susceptibles d'être émises sur conversion des obligations convertibles à émettre aux termes de la décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2010.

Les facteurs de risques liés au non encaissement des sommes promises dans le cadre des programmes de recherche subventionnés sont identifiés dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006.

4.2.5 Prix et remboursement des produits

Les facteurs de risques liés au prix et remboursement des produits sont identifiés dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006.

4.2.6 Les fondateurs, et en particulier Alain Moussy, continuent à détenir un pourcentage significatif du capital et des droits de vote de la Société.

Contrairement à ce qui est indiqué dans le document de base, au 31 décembre 2009, Alain Moussy et les autres fondateurs ne détenaient pas 46% du capital et des droits de vote de la Société, mais environ 53% de son capital et de ses droits de vote.

4.3 RISQUES JURIDIQUES

Les facteurs de risques juridiques sont identifiés dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et restent inchangés.

4.4 RISQUES DE MARCHE

4.4.1 Risque de change

La Société est peu exposée au risque de change du dollar US ou de toute autre devise, l'équivalent de 2.984 K€ de ses dépenses opérationnelles étant libellées en devises autres que l'euro en 2009. Ces dépenses ont été principalement réalisées aux Etats-Unis et facturées en dollars US. Cette exposition évoluera en fonction de l'évolution de l'activité de la Société. En particulier, si la Société réussissait à obtenir une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et à commercialiser des produits aux Etats-Unis, elle pourrait réaliser une partie de son chiffre d'affaires en dollars américains.

L'effet d'une variation des taux de change impacterait de la même façon le résultat et les capitaux propres de la société, ainsi :

- Une variation à la hausse de la parité dollar US/ euro de 10% conduirait à une dégradation du résultat de 3 K€ et inversement.
- Une variation de la parité £/euro de plus ou moins 10% aurait une incidence négligeable sur le résultat et les capitaux propres.

La Société n'a pris, à ce stade de son développement, aucune disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. La Société suivra l'évolution de son exposition au risque de change en fonction de l'évolution de sa situation. La stratégie de la Société est d'utiliser l'euro comme devise principale dans le cadre de la signature de contrats. Cependant, la Société pourrait éventuellement souscrire des contrats de couverture de change dans le futur, si le besoin apparaissait, et si les risques étaient jugés significatifs. Si elle devait ne pas parvenir à prendre des dispositions de couverture efficaces dans le futur, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

La quasi-totalité des actifs, passifs et engagements du groupe est en euros.

4.4.2 Risque de taux d'intérêts

La Société est exposée à des risques de marché dans le cadre de la gestion à la fois de ses liquidités et de ses dettes à moyen et long terme.

Concernant les liquidités, le risque de taux est piloté par des procédures de suivi et de validation existantes au niveau de la Société. Ce risque est géré par la direction financière de la Société. Les liquidités sont en outre principalement investies dans des dépôts à terme et des valeurs mobilières de placement à capitaux garantis à échéance et offrant une grande qualité de signature.

Au 31 décembre 2009, les dettes financières de la Société sont constituées d'avances remboursables auprès d'Oséo-Innovation afin de financer des programmes de recherche et une ligne de crédit de 1.000 K€ intégralement tirée et portant intérêt au taux Euribor 3 mois + 1,50%.

Les avances conditionnées d'Oséo-Innovation sont à taux zéro à hauteur de 1.950K€ et, pour le solde, soit environ 1.740K€ prévoient le paiement d'un intérêt calculé sous la forme d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé à partir de la troisième année de commercialisation du masitinib en médecine humaine.

La Société pourra, en cas de poursuite du programme jusqu'à son terme, recevoir un maximum de 1.305K€ de subventions et d'environ 2.642K€ d'avances conditionnées participatives au cours des quatre prochaines années. Les intérêts qui pourraient devoir être payés en cas de succès s'élèvent au maximum à 4.000K€ par an, avec un plafond total des intérêts de 16.000K€ l'ensemble de ces montants est calculé hors effets d'actualisation.

Le tableau ci-après présente la situation des dettes au 31 décembre 2009 :

	31/12/09	à - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Avances conditionnées (1)	1.950	150	1 500	300 ⁽²⁾
Avance conditionnelle participative	1.740 ⁽²⁾	-	-	1.740 ⁽²⁾
Avances remboursables (1)	900	350	550	0
Ligne de crédit	1 000	0	1 000	0

(1) *Dettes ne portant pas d'intérêts*

(2) *A ce jour ces avances d'Oséo-Innovation sont acquises à la Société dans leur principe, mais n'ont pas encore été encaissées par elle.*

En conclusion, la Société estime être peu exposée au risque de taux d'intérêt.

Un accroissement des taux d'intérêt de 1% augmenterait les charges financières de la Société de 10 000 € sur une base annuelle.

4.4.3 Risque de liquidité

Les facteurs de risques de liquidité sont identifiés dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et restent inchangés.

4.4.4 Risque sur placements

Les facteurs de risques sur placements sont identifiés dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et restent inchangés.

5 INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

5.2 INVESTISSEMENTS

Outre les placements financiers réalisés à la suite des augmentations de capital de la Société réalisées en 2007 et 2008, la Société a procédé, au cours des trois derniers exercices, aux principaux investissements opérationnels suivants :

5.2.1 Principaux investissements opérationnels réalisés

En K€	2007 (normes IFRS)	2008 (normes IFRS)	2009 (normes IFRS)
Investissements incorporels	505	308	300
Investissements corporels	69	124	59
TOTAL	574	432	359

Investissements corporels

Sur les trois derniers exercices, les investissements ont essentiellement concerné l'acquisition de matériel de laboratoire et de matériel de bureau et informatique.

En 2007, l'investissement principal est relatif à l'achat de matériel de bureau et d'informatique (44 K€).

En 2008, l'investissement principal est relatif à l'acquisition de matériel de laboratoire (51 K€).

En 2009, l'investissement principal est relatif à l'acquisition de matériel de laboratoire (38 K€).

Investissements incorporels

Les investissements incorporels sont principalement les frais de dépôt et de maintien de brevets.

5.2.2 Principaux investissements en cours

A la date de la présente actualisation du document de base, la Société n'a pas engagé d'investissement corporel ou incorporel significatif.

5.2.3 Principaux investissements envisagés

A la date de la présente actualisation du document de base, le conseil d'administration de la Société n'a approuvé aucun investissement corporel ou incorporel significatif, hormis la poursuite des programmes de recherche de la Société.

6 APERCU DES ACTIVITES DE LA SOCIETE

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée, à l'exception des éléments suivants :

Le tableau présenté à la section 6.7.2 « Communication » du document de base de la Société enregistré par l'AMF le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 a été revu et modifié comme suit :

La Société s'est fixée pour objectifs de communiquer le résultat des étapes suivantes au cours des 36 mois à compter de la date du dépôt de la présente actualisation du document de base.

Aire thérapeutique			Indication	Statut à la date d'enregistrement du présent document de base	Etapes significatives visées dans les 36 mois				
					6 prochains mois	6 - 12 prochains mois	12 - 18 prochains mois	18 - 24 prochains mois	24 - 36 prochains mois
Masitinib en médecine vétérinaire	Oncologie	Mastocytome	Enregistrement et exploitation en Europe	Enregistrement et exploitation aux Etats-Unis	XX				
		Autres indications	Phase 2 - en cours	Publication des résultats phase 2					x
	Pathologies inflammatoires	Dermatite atopique	Phase 3 - recrutement terminé	Publication des résultats phase 3			x		
		Autres indications	Phase 2 - en cours	Publication des résultats phase 2				x	

Masitinib en médecine humaine	Oncologie	GIST 1ère ligne	Phase 3 - en cours	Fin du recrutement phase 3				x	
		Cancer du pancréas	Phase 3 - en cours	Fin du recrutement phase 3	x				
				Publication des résultats phase 3			XX		
				Dépôt du dossier d'enregistrement			XX		
		Myélome multiple	Phase 2 - terminée	Initiation phase 3 (1). Recrutement en cours	x				
				Fin du recrutement phase 3				x	
		GIST résistance	Phase 2 - en cours	Fin du recrutement phase 2			x		
		Cancer du poumon (CNPBC) métastaté	Phase 2 - autorisée	Fin du recrutement phase 2				x	
		Cancer de la prostate métastaté	Phase 2 - autorisée	Fin du recrutement phase 2				x	
Cancer du sein métastaté	Phase 2 - autorisée	Fin du recrutement phase 2				x			
Cancer colorectal métastaté	Phase 2 - autorisée	Fin du recrutement phase 2				x			
Masitinib en médecine humaine	Pathologies inflammatoires	Mastocytose	Phase 3 - en cours	Fin du recrutement phase 3				x	
		Polyarthrite rhumatoïde	Phase 2 – terminée	Initiation Phase 2B/3 – Recrutement en cours (1)		x			
				Phase 2B/3 - Recrutement terminé					x
	Asthme persistant	Phase 2 – terminée	Phase 2B/3 – recrutement en cours (1)		x				
			Phase 2B/3 - Recrutement terminé					x	
	Pathologies du système nerveux central	Sclérose en plaque progressive	Phase 3 – recrutement en cours (1)		x				
Phase 3 - Recrutement terminé							x		
Maladie d'Alzheimer	Phase 2 - recrutement terminé	Publication des résultats phase 2		x					

(1) : Sous réserve de l'obtention d'un nouveau financement

x : Période durant laquelle la Société anticipe être en mesure de rendre public des résultats sur ces sujets

XX : Période durant laquelle la Société anticipe être en mesure de rendre public les résultats les plus significatifs

7 ORGANIGRAMME

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats d'AB Science pour l'exercice 2009 avec les états financiers de la Société, les notes annexes aux états financiers mentionnés au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » de la présente actualisation du document de base et toute autre information financière figurant dans la présente actualisation du document de base, ainsi que dans le document de base. Les informations relatives aux performances, à la trésorerie, aux capitaux propres futurs de la Société et toute autre information financière autre que les informations financières historiques figurant dans la présente section doivent être considérées comme des déclarations prospectives. La pertinence de ces déclarations prospectives dépend de faits et de circonstances dont la survenance ou la réalisation est incertaine et notamment de facteurs de risques qui sont plus amplement détaillés au chapitre 4 « Facteurs de Risques » de la présente actualisation du document de base ainsi que du document de base de la Société enregistré par l'AMF le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006. La situation financière et les résultats de la Société pourraient être, en conséquence, sensiblement différents de ceux indiqués ou suggérés dans le présent chapitre.

9.1 PRESENTATION GENERALE

Fondée en juillet 2001, AB Science est une société pharmaceutique basée à Paris dont l'effectif est composé au 31 décembre 2009 de 71 personnes dont 60 en recherche et développement. L'activité d'AB Science repose sur la recherche, le développement et la commercialisation d'inhibiteurs de tyrosine kinase. Il s'agit d'une nouvelle classe de molécules thérapeutiques utilisée dans le traitement de tumeurs cancéreuses, de maladies inflammatoires et de maladies neuro-dégénératives, en santé humaine et en santé animale.

Depuis sa création, AB Science focalise ses activités de recherche et développement sur les programmes d'optimisation de nouvelles molécules ainsi que par la poursuite du programme de développement du masitinib.

La Société se distingue par sa volonté de conserver le maximum de potentiel de création de valeur (*Fully Integrated Pharmaceutical Company*), notamment en exécutant elle-même ses études cliniques de Phase III, en conservant la maîtrise de la production du masitinib en sous-traitance et en commercialisant ses médicaments par ses propres forces de vente ou par l'intermédiaire de distributeurs en Europe et aux Etats-Unis. Pour des informations plus complètes sur le modèle de développement de la Société, voir section 6.3.3 du document de base de la Société enregistré par l'AMF le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006

Les études cliniques avec le masitinib ont débuté à la fin de l'année 2003 et la Société a constamment poursuivi le renforcement de ses équipes de développement afin de conduire en interne la gestion de ses études cliniques.

Au cours de l'année 2007, la Société a déposé auprès des autorités de santé américaines (FDA) et européennes (EMA) une première demande d'enregistrement du masitinib dans un cancer canin, le mastocytome. Le masitinib a été enregistré par l'EMA dans cette indication en novembre 2008.

L'année 2009 a été marquée par l'initiation de trois études de Phases 3 en médecine humaine, dans deux indications en oncologie, le cancer du pancréas et le cancer stromal gastro-intestinal, et dans une maladie inflammatoire orpheline, la mastocytose. L'année 2009 a également été marquée par le démarrage de l'exploitation commerciale d'un premier médicament en médecine vétérinaire.

Les comptes sociaux historiques de la société sont établis conformément aux règles françaises suivant les prescriptions du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au plan comptable général 1999. Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices) et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Dans la perspective de son introduction en bourse, la Société a établi des comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne pour les exercices 2008 et 2009.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments suivants :

- Les instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur,
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, évalués à la juste valeur,
- les actifs financiers disponibles à la vente, évalués à la juste valeur,

- les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie, évalués à la juste valeur.

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur sont examinées dans la section 4 des notes annexes aux états financiers présentés au chapitre 20 de la présente actualisation du document de base.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice de choix, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principaux éléments s'appuyant sur les estimations de la direction qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, portent sur l'utilisation des pertes fiscales et l'évaluation des paiements fondés sur des actions.

9.2 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES COMPTES CONSOLIDES IFRS AU 31 DECEMBRE 2009 ET AU 31 DECEMBRE 2008

9.2.1 Résultats opérationnels

Produits d'exploitation

<i>en K€</i>	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires net	316	1
Autres produits	-	-
Total des produits d'exploitation	316	1

Les produits d'exploitation se sont élevés pour l'exercice 2009 à 316 K€ contre 1 K€ un an plus tôt.

Le chiffre d'affaires 2009 de la Société correspond à la facturation du masitinib :

- dans le cadre d'autorisations nominatives d'utilisation délivrées par certaines autorités de santé vétérinaire en Europe jusqu'au 14 août 2009 à hauteur de 46 K€
- dans le cadre de l'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire en Europe à compter du 14 août 2009, à hauteur de 270 K€

Le groupe a décidé d'honorer gratuitement des demandes d'importation de vétérinaires aux Etats-Unis pour un montant équivalent à environ 218.000 euros de chiffre d'affaires en 2009, afin de disposer d'une base de clients établie dès que la molécule sera enregistrée aux Etats-Unis.

Charges opérationnelles

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Coût des ventes	150	0
Charges de commercialisation	988	507
Charges administrative	1 643	1 390
Charges de recherche et développement	5 833	6 099
Autres charges opérationnelles	-	-
Total des charges opérationnelles	8 614	7 996

Les charges opérationnelles se sont élevées au 31 décembre 2009 à 8 614 K€ contre 7 996 K€ un an plus tôt, soit une augmentation d'environ 7,7 % principalement du fait d'une augmentation des charges de commercialisation, des charges administratives et du coût des ventes.

Les charges de commercialisation de la Société s'élèvent à 988 K€ au décembre 2009 contre 507 K€ au 31 décembre 2008, soit une augmentation en valeur de 481 K€ et en pourcentage de 94,9%. Cette évolution est principalement la conséquence du recrutement en fin d'année 2008 et début d'année 2009 d'une équipe commerciale dans le cadre de la mise sur le marché du masitinib en médecine vétérinaire en Europe et de la participation à un certain nombre de congrès en 2009, dans le but de promouvoir ce médicament.

Les charges administratives ont progressé de 18,2 %, passant de 1 390 K€ en 2008 à 1 643 K€ en 2009. Cette hausse (+253 K€) s'explique par les deux effets inverses suivants :

- une baisse de la charge relative aux paiements fondés sur les actions (-189 K€)
- et une augmentation de l'ensemble des autres coûts administratifs (+442 K€) correspondant à une hausse des loyers et des honoraires juridiques.

Les frais de recherche et développement ont diminué de 4,4%, passant de 6 099 K€ en 2008 à 5 833 K€ en 2009.

Cette diminution est expliquée par les effets suivants :

- l'augmentation du crédit d'impôt recherche pour 1 030 K€ et
- une baisse de la charge relative aux paiements fondés sur les actions (- 680 K€)
- en grande partie compensées par :
 - la hausse des charges de personnel pour 961 K€ due notamment à la croissance des effectifs
 - et l'accroissement des autres charges de recherche et développement (+483 K€) du fait du développement des études cliniques et des démarrages des études de phase 3 notamment.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel au 31 décembre 2009 s'établit à - 8 297 K€ contre - 7 995 K€ au 31 décembre 2008, soit une augmentation des pertes de - 302 K€ (3,8%), les charges étant toujours à ce stade de la commercialisation supérieures au chiffre d'affaires.

Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2009 a représenté un gain de 193 K€ contre un gain de 546 K€ un an plus tôt. Cette dégradation de 64,7 % est due principalement à la diminution des revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie.

La baisse des produits financiers provient essentiellement de la baisse du montant des actifs financiers accentuée par la baisse des taux d'intérêt sur l'exercice 2009, comparés à l'exercice 2008..

Résultat net

La perte nette s'élève au 31 décembre 2009 à -8 110 K€ contre -7 449 K€ au 31 décembre 2008, en augmentation de 8,9 %, reflétant pour des montants sensiblement équivalents, l'augmentation de 3,8 % de la perte opérationnelle de la période et la diminution de 64,7 % du résultat financier.

9.2.2 Trésorerie et ressources en capitaux

Actif immobilisé

Compte tenu des perspectives de commercialisation des produits attendus, les frais de développement ont été comptabilisés en charges. Le montant immobilisé correspond essentiellement au coût d'enregistrement des brevets de la Société. Les frais d'enregistrement des brevets de la Société activés en valeurs nettes ont connu une augmentation d'environ 12,1% au 31 décembre 2009, passant de 677 K€ au 31 décembre 2008 à 759 K€ au 31 décembre 2009.

Les autres actifs courants de la Société, qui représentaient 3.074 K€ au 31 décembre 2008 représentent 6.746 K€ au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 119,5 % sur la période. Cette augmentation des autres actifs courants correspond principalement à l'augmentation significative du crédit d'impôt recherche, qui passe de 2 146 K€ à 3 176 K€ sur la période, à laquelle se rajoutent notamment le montant des avances conditionnées à recevoir d'Oséo de 2 040 K€ et l'augmentation des subventions à recevoir, de 368 K€

L'augmentation du crédit d'impôt recherche résulte de l'accroissement des dépenses éligibles à ce crédit d'impôt notamment du fait du transfert de la production pharmaceutique à des fins de recherche dans l'Union Européenne.

Les actifs financiers courants ont diminué de 61,3% entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, passant de 9 057 K€ à 3 506 K€. Ces actifs financiers correspondent à des instruments de trésorerie dont l'échéance est supérieure à trois mois.

La trésorerie a diminué de 44,1 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, passant de 3 191 K€ à 1 787 K€

La diminution nette de l'ensemble trésorerie – autres actifs financiers reflète l'intensification au cours de l'exercice 2009 de l'effort de recherche et développement et la modestie des activités de financement sur la période, la Société n'ayant procédé qu'aux opérations de financement suivantes : augmentation de capital de 111 K€ à la suite de l'exercice de 70 BSPCE et tirage d'une ligne de crédit pour un montant de 1 000 K€, au cours de l'année 2009. La Société est en cours de refinancement afin de pouvoir initier de nouveaux projets de recherche.

Les créances clients sont passées de 37 K€ fin 2008 à 107 K€ au 31 décembre 2009. L'augmentation du poste est liée à l'augmentation du chiffre d'affaires.

Les stocks s'élèvent à 985 K€ au 31 décembre 2009. Ils sont relatifs au stock de matières premières et principes actifs (481 K€), au stock de produits en-cours de fabrication (421 K€) et au stock de produits finis (82 K€).

Passifs

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués d'augmentations de capital et de diverses aides publiques (crédits d'impôt recherche, avances remboursables et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2009.

<i>En K€ - normes IFRS</i>	Capitaux propres de la Société
Capitaux propres au 31 décembre 2008	8 780
Augmentation de capital (dont prime d'émission)	111
Résultat de l'exercice	-8 110
Distribution de dividendes	0
Paievements en actions	260
Autres	0
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 041

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres de la Société sont de 1 041 K€

Au cours des deux derniers exercices, les principaux mouvements, en dehors des résultats de la période ont été des augmentations de capital en 2009 et 2008 pour des montants respectivement de 111 K€ et 7 313 K€. Ces augmentations de capital ont été souscrites par des investisseurs privés français.

Les passifs courants ont évolué de 58,8 % passant de 5 017 K€ à fin 2008 à 7 965 K€ à fin 2009. Cette évolution est supérieure à la variation des charges opérationnelles décrites précédemment (+ 7,7 %). Cette évolution s'explique d'une part :

- Par l'augmentation du poste fournisseurs et comptes rattachés (5 485 K€ au 31 décembre 2009 contre 3 654 K€ au 31 décembre 2008, soit 1 831 K€). Cette augmentation résulte principalement d'un pic de réception de factures en fin d'année civile,
- Et d'autre part par l'augmentation du poste « autre passif courant » de 1 048 K€ au 31 décembre 2008 à 1 844 K€ au 31 décembre 2009 due principalement du fait du report de paiement des cotisations patronales URSSAF d'un an au titre du statut de PME de croissance dont bénéficie la Société depuis le 1^{er} janvier 2009.

Les passifs non courants s'élèvent à 5 080 K€ au 31 décembre 2009 contre 2 485 K€ au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 2 595 k€ liée notamment au tirage d'une nouvelle ligne de crédit (1.000 K€) et de deux nouvelles avances conditionnées restant à recevoir d'Oséo pour 2 040 K€, dont l'échéancier de remboursement figure à la section 14.2.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 PRESENTATION GENERALE

La principale source de capitaux de la Société provient des augmentations de capital réalisées en 2007 et 2008 et d'avances remboursables accordées par Oséo. La Société estime que ses sources de financement futures proviendront tant d'augmentations de capital que de la commercialisation de certains médicaments. La Société estime que sa trésorerie sera essentiellement utilisée pour financer les dépenses nécessitées par la poursuite de sa stratégie, c'est-à-dire principalement financer son activité de recherche et de développement.

10.2 FLUX DE TRESORERIE DES EXERCICES 2009 ET 2008

<i>En K€</i>	Exercice clos le	
	31.12.2009	31.12.2008
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	- 7 766	- 6 588
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	5 398	1 165
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	962	7 714
VARIATION DE TRESORERIE	-1 406	2 300
Trésorerie d'ouverture	3 191	891
Trésorerie de clôture	1 785	3 191

10.2.1 Flux de trésorerie générés par l'activité

L'activité a consommé 7 766 K€ de trésorerie en 2009 et 6 588 K€ en 2008.

Le flux de trésorerie dégagé par l'activité comprend principalement le résultat net de l'exercice, corrigé notamment des charges liées à l'attribution de stock options et BSPCE et des amortissements et provisions n'ayant pas donné lieu à décaissement.

	2009	2008
<i>En K€</i>		
Résultat de l'exercice	- 8 110	- 7 449
Charges et produits liés aux paiements en actions	260	1 137
Variation du BFR lié à l'activité	-60	- 54
Autres	144	- 222
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	-7 766	- 6 588

Flux de trésorerie générés par l'activité 2009

En 2009, la perte de l'exercice, corrigée des éléments sans incidence sur la trésorerie (autre que la variation du BFR), a contribué à hauteur de 7.706 K€ à l'utilisation de la trésorerie. Les éléments sans incidence sur la trésorerie sont constitués pour l'essentiel des charges liées au paiement en actions pour - 260 K€. Ces charges sont liées à l'attribution de BSCPE.

Par ailleurs, la baisse du besoin en fonds de roulement s'élève à -60 K€

Flux de trésorerie générés par l'activité 2008

En 2008, la perte de l'exercice, corrigée des éléments sans incidence sur la trésorerie (autre que la variation du BFR), a contribué à hauteur de 6.534 K€ à l'utilisation de la trésorerie. Les éléments sans incidence sur la trésorerie sont constitués pour l'essentiel des charges liées au paiement en actions - 1.137 K€. Ces charges sont liées à l'attribution de BSCPE sans condition de présence.

Par ailleurs, la baisse du besoin en fonds de roulement s'élève à 54 K€

10.2.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

Ces flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement concernent essentiellement l'acquisition et la cession d'actifs financiers, en fonction de leur arrivée à maturité. Il est à noter que les frais de recherche et développement n'ont pas d'impact sur les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement, celles-ci étant reflétées au niveau de la trésorerie d'exploitation.

La trésorerie nette liée aux investissements représentait 5 398 K€ pour l'exercice 2008, contre 1.165 K€ pour l'exercice 2007.

Flux de trésorerie liés aux investissements 2009

Ils se sont élevés à 5 398 K€ au titre de l'exercice 2009. Les ventes d'instruments financiers de la Société ont généré environ 8 987 K€ de flux financiers sur l'exercice, compensés à hauteur d'environ 3 500 K€ par l'acquisition d'actifs financiers. La baisse des placements financiers résulte de l'absence d'opération de financement sur la période et a engendré une diminution corrélative des intérêts financiers par rapport à l'exercice précédent de 608 K€. Les ventes nettes d'instruments financiers ont essentiellement servi à financer l'activité de la Société.

Flux de trésorerie liés aux investissements 2008

Ils se sont élevés à 1 165 K€ au titre de l'exercice 2008. Les ventes d'instruments financiers de la Société ont généré environ 9 700 K€ de flux financiers sur l'exercice, compensés à hauteur d'environ 8 987 K€ par l'acquisition d'actifs financiers. L'augmentation des placements financiers a engendré une augmentation corrélative des intérêts financiers par rapport à l'exercice précédent, à 884 K€

10.2.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les opérations de financement ont permis de dégager une trésorerie de 962 K€ pour l'exercice 2009, contre 7.714 K€ pour l'exercice 2008.

En 2009, les principales opérations de financement concernent une augmentation de capital de 111 K€ liée à l'exercice de 70 BSPCE, et le tirage d'une ligne de crédit pour un montant de 1 000 K€

En effet, la Société a conclu en 2009 une convention de prêt avec la banque Neuflyze OBC, pour un montant maximum de 1 000 K€. Au 31 décembre 2009, elle était tirée en totalité. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1,50%. Cette ligne de crédit est remboursable au 28 février 2012. Un remboursement anticipé du prêt peut survenir dans les conditions suivantes :

- La Société réalise une augmentation de capital dont le produit s'élève à au moins 50M€
- Par captation des revenus provenant de la commercialisation de médicaments et selon les ratios suivants :
 - à hauteur de 10% de la marge brute tant que celle-ci n'atteint pas 15M€;

- à hauteur de 30% de la marge brute si celle-ci excède 15M€

Par ailleurs, cet emprunt peut être exigible par anticipation dans des conditions usuelles ou si la participation de Monsieur Alain Moussy devait devenir, directement ou indirectement, inférieure à 32,5% du capital et des droits de vote de la Société. D'autre part, cet emprunt n'est pas soumis au respect de covenants financiers particuliers.

En 2008, les principales opérations de financement concernaient une augmentation de capital de 7 313 K€ et des avances conditionnées reçues d'Oséo pour un montant de 400 K€

10.3 SOURCES DE FINANCEMENT

Les financements utilisés par l'entreprise sont principalement constitués d'augmentations de capital et de diverses aides publiques (crédits d'impôt recherche, avances remboursables et subventions).

Le tableau ci-après retrace l'évolution des capitaux propres de la Société entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008.

<i>En K€ - normes IFRS</i>	Capitaux propres de la Société
Capitaux propres au 31 décembre 2008	8 780
Augmentation de capital (dont prime d'émission)	111
Résultat de l'exercice	-8 110
Distribution de dividendes	0
Paiements en actions	260
Autres	0
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 041

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres de la Société sont de 1 041 K€. Au cours des trois derniers exercices, les principaux mouvements, en dehors des résultats de la période ont été des augmentations de capital en 2009, 2008 et 2007 pour des montants respectivement de 111 K€, 7 313 K€ et 8 282 K€. Ces augmentations de capital ont été souscrites par des investisseurs privés français.

10.4 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR LES INVESTISSEMENTS FUTURS

L'Assemblée Générale Mixte du 31 décembre 2009 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice de la société JP SPC 1 OBO Vatea Fund, en vue d'émettre 245.000 actions nouvelles au prix de 12,28 euros par action de 0,01 euro de valeur nominale. Le conseil d'administration du 3 février 2010 a décidé cette augmentation de capital et constaté sa réalisation. Cette opération a généré un montant total de fonds propres de 3 008 600 € comptabilisé sur le premier semestre de l'exercice 2010.

La Société a par ailleurs décidé, lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2010, l'émission de six obligations convertibles chacune en un nombre d'actions ordinaires égal à la valeur nominale de l'obligation (soit 500.000€) divisée par le plus élevé des deux montants suivants : (a) le prix de l'offre d'actions réalisée dans le cadre de l'admission des actions de la société sur le marché Euronext Paris ou (b) 12,28 €

Elles seront automatiquement convertibles lors de l'introduction en bourse de la société. Les obligations sont émises à leur valeur nominale à JP SPC 1 OBO Vatea Fund et portent intérêt au taux de 0,75% par an.

Quatre obligations ont été souscrites préalablement au dépôt de la présente actualisation du document de base et les deux autres doivent être souscrites au plus tard le 13 avril 2010.

Aucune restriction à l'utilisation de ses ressources financières n'a influé significativement sur la Société et ses opérations. A l'avenir, la Société compte poursuivre le financement de son développement au moyen de ses fonds propres tout en ayant recours, de façon raisonnable, à l'endettement.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

La rémunération totale incluant les avantages de toute nature versée durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société est indiquée ci-après. Cette rémunération comprend, pour certains membres des organes de direction, une partie fixe et une partie variable, le montant de la partie fixe incluse dans la rémunération totale est signalé.

15.1 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)		
Alain Moussy, PDG	2009	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	393 723	387 727
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	175 823	853 036
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	569 546	1 240 763

Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2009	Montants versés en 2008
Jetons de présence	Néant	
Autres rémunérations		
TOTAL		

15.2 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

15.2.1 Rémunération du directeur général, Monsieur Alain Moussy

Rémunérations (en euros) versées et dues durant l'exercice 2009 (montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux) :

	Montants versés en 2009	Montants versés en 2009 au titre de 2009	Montants versés en 2009 au titre de 2008
Rémunération fixe :	152 889	152 889	-
- <i>salaires de base</i>	144 235	144 235	-
- <i>prime d'ancienneté</i>	8 654	8 654	-
Rémunération variable :	217 154	17 154	200 000
- <i>prime d'intéressement (1)</i>	17 154	17 154	-
- <i>prime sur objectif (2)</i>	100 000	-	100 000
- <i>prime sur objectif (3)</i>	100 000	-	100 000
Rémunération exceptionnelle :	15 000	-	15 000
- <i>prime exceptionnelle (4)</i>	15 000	-	15 000
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (5)	8 680	8 680	-
TOTAL	393 723	178 723	215 000

(1) *Intéressement : réalisation des objectifs fixés dans l'accord d'intéressement*

(2) *Objectif 1 : objectif fixé par le conseil d'administration : démarrage phase 3 chez l'homme (100k€)*

(3) *Objectif 2 : objectif fixé par le conseil d'administration : enregistrement masitinib en santé animale (100k€)*

(4) *Rémunération exceptionnelle : prime forfaitaire votée par le conseil d'administration*

(5) *Avantages en nature : véhicule*

Aucune Action de Performance n'a été attribuée au Directeur général. Par conséquent, aucune Action de Performance n'est devenue disponible.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant	N° plan et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice 2009	Prix d'exercice
Alain MOUSSY	N° : BCE1C Date : 30/07/2004	50	1 564,86

Information sur les options de souscription ou d'achat
Historique des attributions Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BCE ou BSPCE)

Date d'assemblée	BCE1A	BCE1B	BCE1C	BCE2A	BCE3A	BCE3B	BCE2B	BCE2C	BCE2007A	BCE2007B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	BCE2010
Date du CA	19/09/ 2003	12/12/ 2003	30/07/ 2004	07/11/ 2005	07/11/ 2005	07/11/ 2005	28/02/ 2006	03/10/ 2006	17/06/ 2008	16/12/ 2008	13/01/ 2009	13/01/ 2009	19/11/ 2009	03/02/ 2010
Nb total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :														
<i>Les mandataires sociaux</i>														
Alain MOUSSY	300	160	50	217	189	189	189	120	906	288	235	220	123	28784
Point de départ d'exercice des options	18/09/ 2004	11/12/ 2004	30/07/ 2005	07/11/ 2006	24/05/ 2008	12/03/ 2009	28/02/ 2007	03/10/ 2007	17/06/ 2009	16/12/ 2009	13/01/ 2010	13/01/ 2010	19/11/ 2010	03/02/ 2011
Date d'expiration	18/09/ 2008	11/12/ 2008	29/07/ /2009	06/11/ 2010	24/05/ 2013	11/03/ 2013	27/02/ 2011	02/10/ 2011	16/06/ 2013	15/12/ 2013	12/01/ 2014	12/01/ 2014	18/11/ 2014	02/02/ 2016
Prix de souscription	1 564,86	1 564,86	1 564,86	2 300,75	2 300,75	2 300,75	2 300,75	4 266,75	7 680,00	7 680,00	7 680,00	7 680,00	7 680,00	12,28
Modalités d'exercice					réalisation objectifs	réalisation objectifs	réalisation objectifs	réalisation objectifs	réalisation objectifs	réalisation objectifs	réalisation objectifs	réalisation objectifs	réalisation objectifs	réalisation objectifs
Nombre d'actions souscrites	300	160	50											
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice				217	189	189	189	120	906	288	235	220	123	28784

Information sur les options de souscription ou d'achat Historique des attributions Bons de Souscription d'Actions (BSA)	
Date d'assemblée	31 décembre 2009, modifié le 27 février 2010
Date du CA	03/02/2010
Nb total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	830.000
<i>Les mandataires sociaux</i>	
Alain MOUSSY	830.000
Point de départ d'exercice des options	A compter de la date de réalisation d'objectif
Date d'expiration	02/02/2016
Prix de souscription	15,61
Modalités d'exercice	réalisation objectifs
Nombre d'actions souscrites	
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	830.000

L'exercice des 830.000 options est conditionné à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris ainsi qu'au franchissement d'un certain nombre d'étapes du développement de la Société fixées par le conseil d'administration (Exercice de 498 000 options conditionné à l'obtention par le masitinib dans le traitement du cancer du pancréas d'une autorisation temporaire d'utilisation de groupe ou d'une autorisation de mise sur le marché ; Exercice de 83.000 options conditionné au démarrage, marqué par l'inclusion du premier patient, d'une nouvelle étude de phase 3 en médecine humaine dans une indication en oncologie ; Exercice de 124.500 options conditionné au démarrage, marqué par l'inclusion du premier patient, d'une étude de phase 2B/3 en médecine humaine dans une indication en dehors de l'oncologie ; Exercice de 124.500 options conditionné au démarrage, marqué par l'inclusion du premier patient, d'une autre étude de phase 2B/3 en médecine humaine dans une autre indication en dehors de l'oncologie.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Moussy Alain Fonction : PDG	X			X		X		X

15.2.2 Rémunération du directeur général délégué, Monsieur Cyrille Denariez

Rémunérations (en euros) versées et dues durant l'exercice 2009 (montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux) :

	Montants versés en 2009	Montants versés en 2009 au titre de 2009	Montants versés en 2009 au titre de 2008
Rémunération fixe :	80 760	80 760	-
- <i>salaires de base</i>	80 760	80 760	-
- <i>prime d'ancienneté</i>	-	-	-
Rémunération variable :	15 810	15 810	-
- <i>prime d'intéressement (1)</i>	15 810	15 810	-
Rémunération exceptionnelle :	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant	-
TOTAL	96 570	96 570	Néant

(1) *Intéressement : réalisation des objectifs fixés dans l'accord d'intéressement*

Aucune Action de Performance n'a été attribuée au Directeur général délégué. Par conséquent, aucune Action de Performance n'est devenue disponible.

Aucune Option de souscription ou d'achat d'actions attribuée au Directeur général délégué n'est devenue disponible durant l'exercice. Par conséquent, aucune Option n'a été levée.

Historique des attributions d'options de souscriptions d'actions aux mandataires sociaux (Cyrille Denariez, Directeur général délégué)	
	SO3CC
Date d'octroi par le conseil d'administration	15/09/2009
Date d'acquisition des droits	16/09/2012
Maturité du plan	14/09/2019
Nombre d'options attribuées	5
Rapport options / actions	1 000
Prix d'exercice (en euros)	7 680,00
Conditions de performance	N/A

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Cyrille Denariez Fonction : Directeur général délégué Date début Mandat : Date fin Mandat :	X			X		X		X

15.3 SOMMES PROVISIONNEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Société a constitué des provisions pour indemnités de départs en retraite.

Le passif éventuel représentant le montant des indemnités de départ concernant les dirigeants au 31 décembre 2009, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales s'élèvent à 52.231 €

AB Science verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies).

La Société cotise par ailleurs depuis 2009 à un régime d'assurance chômage pour M. Alain Moussy.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

17 SALARIES

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée sous réserve de ce qui suit.

En sus des pactes d'actionnaires mentionnés à la section 18.3 "Contrôle de la Société" du document de base, d'autres pactes d'actionnaires ont été conclus entre Alain Moussy, AMY (société holding détenue par Alain Moussy), Patrice Dubreuil, Constance de Polignac, Rémi Starkmann, Tanamera Properties Ltd., Laurent Guy, Philippe Girault et Jean Caraux. Aux termes de ces pactes, chacun des actionnaires déclare agir de concert avec Alain Moussy. Ces pactes, dont certains prévoient, outre l'action de concert, un engagement de conservation, une promesse de vente à l'actionnaire fondateur ainsi qu'un droit de préemption d'Alain Moussy sur les titres concernés, entreront en vigueur soit immédiatement, soit après la cession par les actionnaires concernés (autres qu'Alain Moussy) d'une partie de leurs titres leur permettant de recouvrer leur investissement initial et au plus tard neuf mois après l'admission des actions sur NYSE Euronext Paris. Ils ont été conclus pour une durée de 10 ans. Par ailleurs, si Tanamera Properties Ltd., Jean Caraux et Philippe Girault venaient à détenir ensemble plus de 10% du capital de la Société, ils pourraient demander au Conseil d'Administration qu'il propose à l'assemblée générale la nomination d'un administrateur les représentant, Alain Moussy s'étant engagé à voter en faveur d'une telle proposition. Ces nouveaux pactes ne sont pas de nature à entraîner un changement de contrôle de la Société.

Les pactes d'actionnaires concernés seront déclarés à l'AMF en application de l'article L.233-11 du Code de commerce.

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1 OPERATIONS AVEC L'AFIRMM

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée à l'exception de la convention suivante :

Une convention a été conclue entre la Société et l'AFIRMM aux termes de laquelle la Société a abandonné la totalité de sa créance, soit environ 1.153K€ En contrepartie de cet abandon de créance, l'AFIRMM a accordé à la Société un droit à obtenir une licence sur un brevet qu'elle serait susceptible de déposer. Cette convention doit être autorisée par la prochaine assemblée générale de la Société en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Le rapport des commissaires aux comptes relatif à ces conventions réglementées figure en Annexe 1.

19.2 AUTRES OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Relations avec la filiale AB Science LLC dont Monsieur Alain Moussy est « Chief Executive Officer ».

Une convention a été signée entre AB Science SA et sa filiale AB Science LLC et à l'initiative de cette dernière dans le cadre de la vente du Masivet au titre des autorisations d'importation nominative sur le territoire des Etats-Unis, prévoyant qu'AB Science SA accordera des rabais aux clients américains afin de permettre à sa filiale de pénétrer plus rapidement le marché américain et qu'elle refacturera à sa filiale le montant de ces rabais. Cette refacturation correspondant au coût d'investissement demandé par AB Science LLC, sans que l'opération ne soit constitutive d'une cession de fichier clients. Cette convention doit être autorisée par la prochaine assemblée générale de la Société en application de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Le rapport des commissaires aux comptes relatif à ces conventions réglementées figure en Annexe 1.

Au titre de cette convention et pour l'exercice 2009, il a été constaté dans les comptes de la Société, la facturation d'une production vendue de services d'un montant de 218 K€

Les autres opérations avec des apparentés conclues ou poursuivies en 2010 sont décrites à la section 19.4 du document de base et cette description reste inchangée.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

20.1.1 Comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'administration de la Société

Etat de situation financière au 31 décembre 2009 (normes IFRS)

Actif (<i>en milliers d'euros</i>)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Immobilisations incorporelles	6	785	745
Immobilisations corporelles	7	151	174
Actifs financiers non courants	10	21	3
Autres actifs non courants	9	-	-
Impôts différés	20	-	-
Actifs non courants		957	922
Stocks		985	
Créances clients	8	107	37
Actifs financiers courants	10	3 506	9 057
Autres actifs courants	9	6 746	3 074
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	1 785	3 191
Actifs courants		13 129	15 359
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		14 086	16 281

Passif (<i>en milliers d'euros</i>)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Capital	12	286	285
Primes		43 502	43 392
Réserves de conversion		9	9
Autres réserves et résultat		(42 756)	(34 906)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		1 041	8 780
Intérêts minoritaires		-	-
Capitaux propres		1 041	8 780
Provisions non courantes	13	258	191
Passifs financiers non courants	14	4 822	2 294
Autres passifs non courants	15	-	-
Impôts différés	20	-	-
Passifs non courants		5 080	2 485
Provisions courantes	13	130	163
Dettes fournisseurs		5 485	3 654
Passifs financiers courants	14	506	151
Dettes d'impôt exigible	20	-	-
Autres passifs courants	15	1 844	1 048
Passifs courants		7 965	5 017
TOTAL DU PASSIF		14 086	16 281

Etat de résultat global – Exercice clos le 31 décembre 2009 (normes IFRS – audités)

<i>(en millier d'euros)</i>	Note	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires net		316	1
Autres produits opérationnels		-	-
Total des produits		316	1
Coût des ventes		(150)	-
Charges de commercialisation		(988)	(507)
Charges administratives		(1 643)	(1 390)
Charges de recherche et développement		(5 833)	(6 099)
Autres charges opérationnelles		-	-
Résultat opérationnel		(8 297)	(7 995)
Produits financiers	19	321	700
Charges financières	19	(128)	(154)
Résultat financier		193	546
Charge d'impôt	20	(6)	-
Résultat		(8 110)	(7 449)
dont :		-	-
Part des minoritaires		-	-
Part attribuable aux propriétaires de la société		(8 110)	(7 449)
Différence de conversion		0	9
Résultat global de la période		(8 110)	(7 440)
dont :			
Part des minoritaires			
Part attribuable aux propriétaires de la société		(8 110)	(7 440)
Résultat par action – en euros	21	(0,28)	(266,1)
Résultat dilué par action – en euros	21	(0,28)	(266,1)

Tableau consolidé des flux de trésorerie (normes IFRS – audités)

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	(8 110)	(7 449)
- Elimination des amortissements et provisions	365	426
- Elimination des résultats de cession		
- Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	260	1 137
- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	(12)	18
- Elimination de la charge / produit d'impôt	6	
- Elimination de la variation d'impôt différé		
- Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(60)	(54)
- Produit d'intérêt des actifs financiers	(215)	(666)
- Flux de trésorerie générés par l'activité avant impôt et intérêts	(7 766)	(6 588)
- Impôts payés / reçus		
- Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(7 766)	(6 588)
Acquisitions d'immobilisations	(359)	(432)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12	
Acquisitions d'actifs financiers	(3 500)	(8 987)
Produits de cession d'actifs financiers	8 987	9 700
Variation des prêts et avances consentis	(18)	(0)
Intérêts financiers versés	276	884
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	5 398	1 165
Dividendes versés		
Augmentation (Réduction) de capital	111	7 313
Emission d'emprunts et encaissements d'avances conditionnées	1 000	400
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	(150)	
Autres flux liés aux opérations de financement	1	1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	962	7 714
Incidence des variations de change	0	9
Incidence des actifs destinés à être cédés		
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les flux	(1 406)	2 300
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	3 191	891
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	1 785	3 191
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie par les soldes	(1 406)	2 300

Variation des capitaux propres consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009
(normes IFRS – audités)

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2009	285	43 392	9	(34 906)	8 780	0	8 780
Autres éléments du résultat global passés en	0	0	(0)	0	(0)		(0)
Résultat net de la période				(8 110)	(8 110)		(8 110)
Résultat global consolidé	0	0	(0)	(8 110)	(8 110)		(8 110)
Autres mouvements							
Paiements en actions				260	260		260
Augmentation de capital en numéraire	1	110			111		111
Total des transactions avec les actionnaires	1	110	0	260	371		371
Au 31 décembre 2009	286	43 502	9	(42 756)	1 041	0	1 041

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes d'émission	Réserves de conversion	Autres réserves et résultat	Total	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2008	271	36 093	0	(28 594)	7 770	0	7 770
Autres éléments du résultat global passés en capitaux propres	0	0	9	0	9		9
Résultat net de la période				(7 449)	(7 449)		(7 449)
Résultat global consolidé	0	0	9	(7 449)	(7 440)		(7 440)
Paiements en actions				1 137	1 137		1 137
Augmentation de capital en numéraire	14	7 299			7 313		7 313
Total des transactions avec les actionnaires	14	7 299	0	1 137	8 451		8 451
Au 31 décembre 2008	285	43 392	9	(34 906)	8 780	0	8 780

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009
(NORMES IFRS – AUDITES)**

1 Entité présentant les états financiers

AB Science est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé à Paris.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la Société et sa filiale située aux Etats-Unis qui a été créée en juillet 2008 (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du Groupe consiste à rechercher, développer, et commercialiser des inhibiteurs de protéines kinases (IPK), une nouvelle classe de molécules thérapeutiques ciblées agissant en modifiant les voies de signalisation au sein des cellules. Les pathologies visées par la Société avec ces IPK sont des pathologies à fort besoin médical et non satisfait, dans les cancers, les maladies inflammatoires et les maladies du système nerveux central, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire.

2 Base de préparation

2.1 Remarques préliminaires

La date de clôture des comptes consolidés est fixée au 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture des comptes consolidés, soit le 31 décembre.

2.2 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

2.3 Nouvelles normes applicables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des deux normes suivantes qui sont applicables à compter du 1er janvier 2009 :

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ». Le Groupe applique IAS 1 révisée (2007) « Présentation des états financiers » entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. En conséquence, le Groupe présente toutes les variations des capitaux propres relatives aux propriétaires de la Société uniquement dans l'état des variations des capitaux propres tandis que les variations des capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont également présentées dans l'état du résultat global. Cette présentation a été retenue pour les états financiers clos au 31 décembre 2009. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée.
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » qui remplace IAS 14 « Information sectorielle ». La nouvelle norme IFRS 8 sur l'information sectorielle définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :
 - a) Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges,
 - b) Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
 - c) Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

L'application d'IFRS 8 n'a pas d'impact sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 car le Groupe n'identifie pas à ce jour de segment opérationnel pour les raisons suivantes :

- a) Le Groupe est focalisé sur des activités de recherche et de développement clinique d'une même molécule dans différents axes thérapeutiques sans qu'il soit possible de distinguer des profils de risque ou de coûts significativement différents
- b) La commercialisation des molécules sur des secteurs différents n'est pas encore effective

A terme, une segmentation géographique sera privilégiée car, le principal facteur de différenciation des risques et des niveaux de rentabilités pour l'enregistrement et la commercialisation d'une molécule est la géographie. En effets, les contraintes réglementaires et les risques liées à l'enregistrement des médicaments,

et à leur exploitation commerciale, peuvent différer en fonction des autorités de santé compétentes sur un territoire donné.

Par ailleurs les nouvelles normes et interprétations suivantes, applicables dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2009 sont également sans impact sur les comptes du groupe:

- Les amendements à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulations »
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt »
- Les amendements à IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IAS 1 « Présentation des Etats Financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »

2.4 Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

2.5 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.6 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 20.1 – utilisation des pertes fiscales,
- Note 3.10 – évaluation des paiements fondés sur des actions,

3 Principales méthodes comptables

3.1 Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

3.2 Monnaie étrangère

- i. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires

libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

ii. Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

3.3 Actifs financiers

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs, sont classés suivant l'une des catégories suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à leur échéance
- Prêts et créances
- Actifs disponibles à la vente
- Actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultat;

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont classés en actifs courants hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Les prêts et créances accordés sont évalués selon la méthode du coût historique (coût amorti – taux d'intérêt effectif). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, majoré des intérêts courus. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur au bilan.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

3.4 Capital

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Actions de préférence

432 actions de préférence ont été émises en décembre 2004 à la suite de la conversion d'une obligation convertible. Ces actions de préférence jouissent du privilège suivant : dans l'hypothèse d'une liquidation ou d'une dissolution volontaire ou involontaire de la Société qui laisserait subsister un boni de liquidation, les titulaires de ces actions de préférence auront le droit de recevoir en priorité par rapport aux titulaires d'actions ordinaires un montant égal à 2300.75 Euros par action de préférence. A l'issue de cette distribution, le solde du boni de liquidation sera réparti au prorata entre tous les actionnaires. Ces actions sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|--|---------|
| ▪ installations et agencements | 3-5 ans |
| ▪ matériel industriel | 3 ans |
| ▪ mobilier et matériel de bureau et informatique | 3-5 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir note « Dépréciation d'actifs »).

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

3.6 Immobilisations incorporelles

i. Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables nécessaires pour préparer l'actif à être utilisé de la manière prévue. Les coûts d'emprunts relatifs au développement d'actifs qualifiés sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Compte tenu des risques inhérents aux programmes de développement et de l'avancement des projets menés par le Groupe, AB Science considère que les critères définis par IAS38 ne sont pas à ce jour réunis. Par conséquent, les frais de développement ont été inscrits en charges de l'exercice pendant lequel ils ont été engagés.

ii. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- Brevets : 20 ans
- Logiciels : 1 an

3.7 Base d'évaluation des stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des matières et approvisionnements est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

3.8 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » regroupe les disponibilités en banque et en caisse ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la caisse, des dépôts à vue dans les banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

3.9 Dépréciation

Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction des valeurs comptables des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10 Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où cela conduira à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime. Un avantage économique est disponible pour le groupe s'il est réalisable pendant la durée de vie du plan, ou au règlement des passifs du plan.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise immédiatement en résultat la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements du Groupe. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant

comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles les conditions d'acquisition de services et de performance sont remplies.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles le Groupe reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisées comme des transactions qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont les instruments de capitaux propres seront obtenus par le Groupe.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

3.11 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges financières.

3.12 Chiffre d'affaires

Les produits correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre des activités. Les produits provenant de la vente des produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

3.13 Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de l'Union Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention, en déduction des coûts de recherche et développement comptabilisés.

3.14 Autres aides publiques

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions sont reçues.

Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dépense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes. Les avances conditionnées, soumises ou non à intérêts, sont destinées à financer les programmes de recherche. Elles sont remboursables en cas de succès du projet. Ces avances sont comptabilisées en dettes financières et, le cas échéant, reprises en résultat en cas d'échec prévisible du projet.

3.15 Classement des charges courantes

Les coûts de commercialisation comprennent les coûts de fabrication, de distribution, de promotion et de vente des médicaments.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux affaires réglementaires.

Les coûts administratifs regroupent les fonctions de Direction Générale et Supports (finance, secrétariat général,...).

3.16 Paiements au titre des contrats de locations

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Le groupe AB Science ne dispose d'aucun contrat de location financement.

3.17 Produits et charges financiers

Le résultat financier net comprend les intérêts sur les placements, les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers, les profits et pertes de change et les effets d'actualisation et de désactualisation.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.18 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

3.19 Résultat par actions

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options sur actions attribuées aux membres du personnel).

3.20 Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2009, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés. Les principales normes sont les suivantes :

- IFRS 3 révisée (2008) « *Regroupements d'entreprises* » comporte les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations du Groupe :
 - La définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises.
 - La contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat.
 - Les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus.
 - Toute participation antérieure détenue dans la Société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat.
 - Toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la Société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction.

IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes du Groupe.

- IAS 27 amendée « *Etats financiers consolidés et individuels* » (2008) prévoit que les modifications de la part d'intérêts du Groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand le Groupe perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.
- IAS 39 « *Instruments financiers – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture* » amendée et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009, Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 15 septembre 2009 et ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes du Groupe.

4 Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

- (i) Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts
La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par

référence à leur dernier cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.

- (ii) Clients et autres débiteurs
La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.
- (iii) Dérivés
Le Groupe ne dispose pas d'instruments financiers dérivés.
- (iv) Passifs financiers non dérivés
La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture.
- (v) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions
La juste valeur des options sur actions attribuées aux membres du personnel est évaluée selon la formule de Black-Scholes.
Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la durée de vie moyenne pondérée des instruments, les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

5 Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Des informations réglementaires sont également présentées paragraphe 6 du rapport de gestion.

5.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

D'une part, le Groupe n'est pas encore entré dans une phase de commercialisation active. Il n'a donc pas de créances envers des clients. D'autre part, il limite son exposition au risque de crédit en investissant notamment dans des titres liquides (dépôts à terme). La Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

5.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'une situation de trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours.

En l'absence de revenus liés à l'exploitation de ses produits, le Groupe finance ses activités par des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche, ainsi que par des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.

5.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou de la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans les limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

5.4 Risque de change

Le risque de change du Groupe est atténué par le fait que les dépenses de recherches et développement sont générées dans les mêmes devises (USD, Euro) que les principaux flux de revenus anticipés (territoire des Etats-Unis et de l'Union Européenne)

5.5 Risque de taux

Le groupe n'est pas significativement exposé au risque de taux d'intérêt dans la mesure où il n'a à ce jour qu'un recours limité aux établissements financiers pour assurer le financement de son activité.

5.6 Risque de capital

Dans le cadre de sa gestion du capital, la Société a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation en n'exposant pas ses actionnaires à un risque de dilution inapproprié.

6 Immobilisation incorporelles

L'évolution du poste Immobilisations incorporelles s'analyse comme suit au cours des exercices 2008 et 2009 :

<i>(En Milliers d'euros)</i>	Valeur Brute	Amortissement & perte de valeur	Valeur nette
31 décembre 2007	1 929	(1 213)	716
Acquisitions / Dotation	308	(273)	36
Cessions/ Mises au rebut	(430)	424	(6)
31 décembre 2008	1 807	(1 062)	745
Acquisitions / Dotation	300	(248)	52
Cessions/ Mises au rebut	(466)	454	(12)
31 décembre 2009	1 641	(856)	785

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des brevets (759 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2009 et 677 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2008). Ces brevets ont été inscrits à l'actif conformément aux critères d'immobilisation décrits en Note 3.6.

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application des principes décrits en Note 3.9 ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation incorporelle.

7 Immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Valeurs brutes

(En Milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencements divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31 décembre 2007	70	75	135	281
Acquisitions	53	40	31	124
Cessions / Mises au rebut		(1)	(2)	(3)
Ecarts de Conversion				
31 décembre 2008	124	114	164	401
Acquisitions	38		21	59
Cessions / Mises au rebut			(1)	(1)
Ecarts de Conversion				
31 décembre 2009	162	114	184	460

Amortissements

(En Milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencements divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
Cumulés au 31 décembre 2007	(40)	(34)	(74)	(148)
Dotations	(26)	(21)	(35)	(82)
Reprises sur cessions / Mises au rebut		1	2	3
Ecarts de Conversion				0
Cumulés au 31 décembre 2008	(67)	(54)	(107)	(228)
Dotations	(20)	(26)	(36)	(82)
Reprises sur cessions			1	1
Ecarts de Conversion				0
Cumulés au 31 décembre 2009	(87)	(80)	(142)	(309)

Valeurs nettes

(En Milliers d'euros)	Installations techniques, matériel et outillages industriels	Agencements divers	Matériel de bureau et informatique, mobilier	Total
31 décembre 2007	30	41	61	132
31 décembre 2008	57	60	57	174
31 décembre 2009	75	34	42	151

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36, ni utilisation de la juste valeur en qualité de coût présumé d'une immobilisation corporelle en date de première application des IFRS. Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement.

8 Clients et comptes rattachés

Ce poste s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Créances vis-à-vis des parties liées	0	262
Autres créances clients	107	5
Dépréciation	0	(230)
Créances clients - net	107	37

Au 31 décembre 2008, les créances vis-à-vis des parties liées concernaient exclusivement l'AFIRMM et sont dépréciées à hauteur de 100% de leur valeur hors taxes. Se référer à la Note 22 Parties liées.

9 Autres actifs courants et non courants

Les autres actifs courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Crédit d'impôt recherche et prospection commerciale	-	3 216	-	2 146
Créances de TVA	-	713	-	515
Subventions à recevoir	-	657	-	289
Autres créances	-	39	-	88
Avances conditionnées à recevoir (1) (2)	-	2 040	-	-
Charges Constatées d'avance	-	81	-	36
TOTAL	-	6 746	-	3 074

(1) Il s'agit d'une part d'une avance conditionnée d'Oséo soutenant le projet d'innovation stratégique industrielle APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie. Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ débloqués en 4 phases. Au 31 décembre 2009, la société a comptabilisé en avance à recevoir le montant dû compte tenu de l'avancement du projet.

(2) Et d'autre part, le solde de l'avance conditionnée à recevoir d'OSEO pour le traitement de la dermatite Atopique a été provisionné (300 k€)

Crédit d'impôt recherche : le crédit d'impôt recherche (CIR) au 31 décembre 2009 correspond à celui de l'exercice 2009, le CIR de l'exercice 2008 ayant été remboursé sur l'exercice 2009. Se référer également à la Note 3.13.

Subventions à recevoir : Selon les principes décrits en Note 3.14, les subventions à recevoir sont inscrites à l'actif lorsque les conditions fixées pour leur versement sont substantiellement remplies.

Ces subventions à recevoir s'analysent comme suit :

Organisme	Appel à projet	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Agence Nationale de Recherche	ANR RIB 2006	-	244
INSERM		20	20
BIOCRITT	-	95	25
OSEO	-	542	-
Total subventions		657	289

10 Actifs financiers courants et non courants

10.1 Détail des actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants
Dépôts à terme	-	3 506	-	9 057
Prêts et créances financières (1)	-	-	-	-
Autres	21	-	3	-
TOTAL	21	3 506	3	9 057

(1) Au 31 décembre 2008, les prêts et créances financières sont relatives aux avances AFIRMM dépréciées à 100%. Se référer à la Note 22 Parties liées.

La valeur nette des actifs financiers courants est constituée exclusivement des dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, supérieure à 3 mois. Au 31 décembre 2009, la valeur nominale de ces dépôts s'élève à 3 500 milliers d'euros et les intérêts courus à 6 milliers d'euros (31 décembre 2008 : valeur nominale des dépôts de 8 987 milliers d'euros et intérêts courus de 70 milliers d'euros).

10.2 Variation des actifs financiers

Au 31 décembre 2009

(En milliers d'euros)	01.01.2009	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2009
Dépôts à terme	9 057	3 506	(9 057)		3 506
Autres	3	18			21
Actifs financiers	9 061	3 524	(9 057)	0	3 528

Au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	01.01.2008	Augmentations	Diminutions	Autres	31.12.2008
Dépôts à terme	9 987	9 057	(9 987)		9 057
Autres	3	0			3
Actifs financiers	9 991	9 057	(9 987)	0	9 061

11 Trésorerie et équivalents trésorerie

Trésorerie nette à l'ouverture

(En milliers d'euros)	01.01.2009	01.01.2008
Disponibilités	104	7
Valeurs mobilières de placement	1 381	957
Dépôt à terme	1 706	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	3 191	964
Découverts bancaires	-	(73)
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	3 191	891

Trésorerie nette à la clôture

(En milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Disponibilités	137	104
Valeurs mobilières de placement	646	1 381
Dépôt à terme	1 002	1 706
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	1 785	3 191
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau de flux de trésorerie	1 785	3 191

Pour rappel, ne sont intégrés en Trésorerie et équivalents de trésorerie que les dépôts à terme de maturité, à compter de la date d'acquisition, inférieure ou égale à trois mois. Les dépôts à terme de maturité supérieure à trois mois sont classés en Actifs financiers (voir Notes 3.3 et 3.8).

12 Capital social

L'évolution du capital social est la suivante :

(en euros)	Nombre d'actions	dont Actions ordinaires	dont Actions de préférence	Valeur nominale	Capital social
Capital social au 31 décembre 2006	25 780	25 348	432	10	257 800
Augmentation de capital - janvier 2007	1 294	1 294	-	10	12 940
Capital social au 31 décembre 2007	27 074	26 642	432	10	270 740
Augmentation de capital - janvier 2008	831	831	-	10	8 310
Augmentation de capital suite à l'exercice de BSPCE - 15 septembre 2008	360	360	-	10	3 600
Augmentation de capital suite à l'exercice de BSA - 13 octobre 2008	15	15	-	10	150
Augmentation de capital suite à l'exercice de BSPCE - 28 novembre 2008	220	220	-	10	2 200
Capital social au 31 décembre 2008	28 500	28 068	432	10	285 000
Augmentation de capital suite à l'exercice de BSPCE - 29 juillet 2009	70	70	-	10	700
<i>Sous-total</i>	<i>28 570</i>	<i>28 138</i>	<i>432</i>	<i>10</i>	<i>285 700</i>
Division du nominal par 1000-AGE 31 décembre 2009	28 570 000	28 138 000	432 000	0,01	285 700
Capital social au 31 décembre 2009	28 570 000	28 138 000	432 000	0,01	285 700

Ces totaux s'entendent hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») et options de souscription octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, notamment salariées de la Société.

Les actions de préférence sont décrites en Note 3.4.

Au 31 décembre 2006, le capital social de la Société était composé de 25 780 actions.

Le 30 décembre 2006, l'assemblée générale a décidé de procéder à une augmentation de capital par émission de 1 607 actions pour une valeur nominale de 10 euros assortie d'une prime d'émission de 6 390 euros par action. Au cours de la période de souscription, 1 294 actions sur les 1 607 ont été souscrites. Cette augmentation de capital a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2007, la souscription et la libération ayant été réalisée au cours du mois de janvier 2007.

Le 21 décembre 2007, l'assemblée générale a décidé de procéder à une augmentation de capital de 831 actions pour une valeur nominale de 10 euros assortie d'une prime d'émission de 7 670 euros par action. Au cours de la

période de souscription ouverte du 22 décembre 2007 au 22 janvier 2008, les 831 actions ont été souscrites. Cette augmentation de capital a été constatée dans les comptes en 2008, la libération ayant été réalisée au cours du mois de janvier 2008.

Suite à l'exercice, en date du 15 septembre 2008, de 360 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise, le capital social a été augmenté de 3 600 euros, correspondant à 360 actions de valeur nominale de 10 euros assortie d'une prime d'émission de 1 554,86 euros.

Suite à l'exercice, en date du 13 octobre 2008, de 15 bons de souscription d'actions autonomes, le capital social a été augmenté de 150 euros, correspondant à 15 actions de valeur nominale de 10 euros assortie d'une prime d'émission de 1 554,86 euros.

Suite à l'exercice, en date du 28 novembre 2008, de 220 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise, le capital social a été augmentée de 2 220 euros correspondant à 220 actions de valeur nominale de 10 euros assortie d'une prime d'émission de 1 554,86 euros.

Suite à l'exercice, en date du 29 juillet 2009, de 70 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise, le capital social a été augmentée de 700 euros correspondant à 70 actions de valeur nominale de 10 euros assortie d'une prime d'émission de 108 840 euros.

13 Provisions

Le poste Provisions se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2009			31/12/2008		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Litiges		60	60		92	92
Provision pour Impôt		70	70		70	70
Provision pour avantages au personnel	258		258	191		191
TOTAL	258	130	388	191	163	353

L'évolution des provisions s'analyse comme suit au cours des exercices 2009 et 2008 :

(En milliers d'euros)	Litiges	Provision pour Impôt	Provision pour avantages au personnel	TOTAL
31.12.2007	125	0	177	303
Dotations	17	70	14	101
Reprises utilisées	0			0
Reprises non utilisées	(50)			(50)
31.12.08	92	70	191	353
Dotations	0		67	67
Reprises utilisées	0			0
Reprises non utilisées	(32)			(32)
31.12.09	60	70	258	388

Les provisions pour litiges d'un montant global de 60 milliers d'euros au 31 décembre 2009 concernent des litiges prudhommaux nés de la rupture de contrats de travail (40 milliers d'euros) ainsi qu'un litige avec un fournisseur (20 milliers d'euros). Ces provisions ont été calculées en fonction des risques estimés par nos conseils sur les dossiers concernés.

La provision impôts correspond à la proposition de rectification de la Direction Générale des Finances Publiques en matière de taxes sur les salaires au titre des années 2005, 2006 et 2007. Le montant du redressement envisagé s'élève à 70 milliers d'euros. Une réclamation contentieuse a été envoyée le 30 mars 2009.

Provisions pour avantages au personnel

La provision pour avantages au personnel correspond à la provision pour indemnités de départ à la retraite dont bénéficient les salariés du Groupe. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant. Aucune provision n'a été constatée au titre des engagements de retraite accordés aux salariés de la filiale américaine compte tenu de la faible ancienneté des salariés (filiale créée sur le second semestre 2008).

14 Passifs financiers

14.1 Répartition courant / non courant

La répartition entre les passifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Avances conditionnées	3 822	500	2 294	150
Découverts bancaires / Ligne de credit	1 000	-	-	-
Intérêts courus à payer	-	6	-	1
Passifs financiers	4 822	506	2 294	151

14.2 Avances conditionnées

Variation des avances conditionnées et avances remboursables

Au 31 décembre 2009

(En milliers d'euros)	31.12.08	Encaissements/ à recevoir	Remboursements	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.09
Oseo A0406158Q	420			-150	16	286
Oseo A0610001Q	1 052	300			-58	1 294
Oseo 0310214	179			-50	7	136
Oseo A0205211Q	643			-300	23	366
Oseo I0904013W		1 740				1 740
Total Avances conditionnées - non courant	2 294	2 040	0	-500	-12	3 822
Oseo A0406158Q	150		150	150		150
Oseo A0610001Q	0			0		0
Oseo 0310214	0			50		50
Oseo A0205211Q				300		300
Avances conditionnées – courant	150	0	150	500		500

Au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	31.12.07	Encaissements	Remboursements	Reclassements LT/CT	Effet d'actualisation	31.12.08
Oseo A0406158Q	536			-200	83	420
Oseo A0610001Q	666	400			-15	1 052
Oseo 0310214	134			100	-55	179
Oseo A0205211Q	638				5	643
Total Avances conditionnées – non courant	1 975	400	0	-100	19	2 294
Oseo A0406158Q				150		150
Oseo A0610001Q						
Oseo 0310214	50			-50		0
Oseo A0205211Q						
Total Avances conditionnées – courant	50	0	0	100		150

Les avances conditionnées reçues sont destinées à financer des programmes de recherche définis. Ces avances, soumises ou non à intérêts, sont remboursables en cas de succès du programme qui a bénéficié de l'aide. En cas d'échec, elles sont requalifiées en subventions et reprises immédiatement en résultat.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a provisionné un montant de 1 740 milliers d'euros d'Oséo relatifs au projet ISI APS-IPK et 300 milliers d'euros au titre du solde à recevoir d'Oséo relatif au traitement de la dermatite atopique du chien.

Les avances principales sont les suivantes (avant actualisation et exprimées en milliers d'euros) :

Organisme	Nature du projet	Montant total de l'aide exigible à la date de clôture	Montant global de l'aide perçue	Montant restant à percevoir	Cumul des rembourse- ments effectués	Montant comptabilisé en résultat sur 2009
Oseo A0610001Q	Projet clinique - maladies inflammatoires	1 500	1 200	300	-	-
Oseo A0406158Q	Projet clinique - oncologie	600	600	-	150	-
Oseo I0904013W	Projet APS – IPK	1 740		1 740		
Oseo 0310214	Projet chimie	200	200	-	-	-
Oseo A0205211Q	Projet pré-clinique	900	900	-	200	-

Echéancier des avances conditionnées

Au 31 décembre 2009

(En milliers d'euros)	31.12.09	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Oseo A0406158Q	436	150	286	-	-	-	-
Oseo A0610001Q	1 294	-	-	276	310	298	410
Oseo 0310214	186	50	46	46	44	-	-
Oseo A0205211Q	666	300	367	-	-	-	-
Oseo I0904013W	1 740						1 740
AVANCES CONDITIONNEES	4 322	500	699	322	354	298	2 150

Au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros)	31.12.08	Inférieur à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Oseo A0406158Q	570	150	143	276	-	-	-
Oseo A0610001Q	1052	-	-	276	311	300	165
Oseo 0310214	179	-	47	46	44	42	-
Oseo A0205211Q	643	-	281	362	-	-	-
AVANCES CONDITIONNEES	2 444	150	472	960	355	342	165

14.3 Emprunt bancaire

La Société a conclu en 2009 une convention de prêt avec la banque Neuflyze OBC, pour un montant maximum de 1 000 K€ Au 31 décembre 2009, elle était tirée en totalité. Le taux de référence de l'emprunt est égal à : taux Euribor 3 mois + 1,50%. Cette ligne de crédit est remboursable au 28 février 2012. Un remboursement anticipé du prêt peut survenir dans les conditions suivantes :

- La Société réalise une augmentation de capital dont le produit s'élève à au moins 50M€
- Par captation des revenus provenant de la commercialisation de médicaments et selon les ratios suivants :
 - à hauteur de 10% de la marge brute tant que celle-ci n'atteint pas 15M€;
 - à hauteur de 30% de la marge brute si celle-ci excède 15M€

Par ailleurs, cet emprunt peut être exigible par anticipation dans des conditions usuelles ou si la participation de Monsieur Alain Moussy devait devenir, directement ou indirectement, inférieure à 32,5% du capital et des droits de vote de la Société. D'autre part, cet emprunt n'est pas soumis au respect de covenants financiers particuliers.

15 Autres passifs courants et non courants

Les autres passifs courants et non courants se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.09		31.12.08	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Dettes sociales	-	1727	-	966
Dettes fiscales	-	105	-	70
Autres dettes	-	13	-	13
TOTAL	-	1 845	-	1 048

Les dettes sociales comprennent la provision pour congés payés et les charges sociales correspondantes, ainsi que les cotisations dues aux différents organismes sociaux. L'augmentation de ce poste en 2009 par rapport à l'exercice précédent s'explique notamment par le report du paiement en 2010 des cotisations patronales URSSAF en application du dispositif « PME de croissance ».

16 Subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union Européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche et crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale.

16.1 Subventions et financements conditionnés

Les avances conditionnées sont présentées dans la Note 14 Passifs financiers.

16.2 Subventions d'exploitation

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- La Société a l'assurance de se conformer aux conditions attachées à ces subventions
- Ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes pour les montants indiqués dans le tableau ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.09	31.12.08
ANR RIB 2006	41	361
INCA	20	40
Oseo I0904013W	552	
BIOCRITT	70	25
TOTAL	683	426

Ces subventions sont comptabilisées en déduction des dépenses de recherche et développement.

16.3 Crédit d'impôt recherche

La Société bénéficie des dispositions du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche. Conformément aux principes décrits en Note 3.13, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en déduction des dépenses de recherche éligibles au cours de l'année à laquelle se rattachent ces dépenses.

Le tableau suivant présente l'évolution de la créance de crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.09	31.12.08
Crédit d'Impôt Recherche 2008	-	2 146
Crédit d'Impôt Recherche 2009	3 176	-
TOTAL	3 176	2 146

Depuis sa création, la Société a bénéficié du remboursement systématique de l'intégralité du Crédit d'impôt recherche (CIR) l'année de sa déclaration, c'est-à-dire l'année suivant celle de son enregistrement au compte de résultat. Ce remboursement immédiat du crédit d'impôt recherche est du, pour les exercices antérieurs à 2008, au statut de jeune entreprise innovante, et pour les exercices 2008 et 2009, aux dispositions du plan de relance de l'économie initiée par le gouvernement en 2008. A ce titre, AB Science a bénéficié, courant 2009, de la restitution de sa créance d'un montant de 2 146 milliers d'euros et bénéficiera du remboursement de sa créance de 3 176 milliers d'euros en 2010.

16.4 Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale

Le crédit d'impôt « prospection commerciale » est un dispositif institué en faveur des PME pour les dépenses de prospection commerciale qu'elles engagent et est plafonné à 40 000 euros.

A ce titre la société a bénéficié en 2009 de ce crédit et pourra en obtenir la restitution en 2010. Le montant du crédit comptabilisé est de 40 000 euros.

17 Charges de personnel

17.1 Effectifs

Le Groupe emploie 71 personnes (dont 6 dans la filiale américaine) au 31 décembre 2009 contre 62 personnes au 31 décembre 2008.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.09	31.12.08
Département commercial	4	3
Département Drug discovery	19	20
Département Clinique	41	33
Département Direction & Gestion	7	6
TOTAL	71	62

17.2 Charges de personnel

Les charges de personnel comptabilisées au sein du compte de résultat recouvrent les éléments indiqués ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.09	31.12.08
Salaires et traitements	4 086	3 333
Charges sociales	1595	920
Paiements en actions (Note 18)	260	1 137
Charges de personnel	5 942	5 390

Ces charges sont ventilées dans le compte de résultat comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.09	31.12.08
Charges de commercialisation	616	281
Charges administratives	601	738
Charges de recherche et développement	4 725	4 371
Total	5 942	5 390

La Société a mis en place un accord de participation en décembre 2008 qui ne donne à ce jour lieu à aucun versement aux salariés en raison de l'existence d'un déficit fiscal.

La Société a bénéficié de 2001 à 2008 du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI). Ce statut lui a permis de bénéficier d'une exonération de charges patronales URSSAF pour les employés majoritairement affectés aux projets de recherche.

18 Paiements fondés sur des actions

La charge comptable annuelle liée à l'ensemble des paiements sur base d'actions s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans de stock-options	15	8,3
Plans de BSPCE	245	1 129
Total	260	1 137

18.1 Plans d'options de souscription d'actions

Caractéristiques des plans

	Antérieurs au 07/11/2002 ou vistant avant le 01/01/2007		Postérieurs au 07/11/2002							
	SO11A	SO11B	SO11C	SO22A	SO22B	SO22C	SO22D	SO33A	SO33B	SO33C
Date d'octroi par le Conseil d'administration	19/09/2003	12/12/2003	07/11/2005	07/11/2005	03/10/2006	12/09/2007	17/06/2008	14/10/2008	16/12/2008	15/09/2009
Date d'acquisition des droits	19/09/2006	12/12/2006	07/11/2008	07/11/2008	03/10/2009	12/09/2010	17/06/2011	14/10/2011	16/12/2011	15/09/2012
Maturité du plan	19/09/2013	12/12/2013	07/11/2015	07/11/2015	03/10/2016	12/09/2017	17/06/2018	14/10/2018	16/12/2018	15/09/2019
Nombre d'options attribuées	45	80	48	11	55	53	81	23	66	112
Rapport options / actions	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros)	1564,86	1564,86	2 300,75	2 300,75	4 266,75	6 400,00	7 680,00	7 680,00	7 680,00	7 680,00
Conditions de performance	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	SO11C	SO22A	SO22B	SO22C	SO22D	SO33A	SO33B	SO33C	TOTAL
Valorisation initiale	4,1	0,9	5,6	5,9	14,5	3,9	10,1	17,2	62,1
Charge comptable 2009	0,0	0,0	1,4	2,0	4,8	1,3	3,4	1,7	14,5
Charge comptable 2008	1,2	0,3	1,9	2,0	2,6	0,3	0,1	0,0	8,3
Charge comptable 2007	1,4	0,3	1,9	0,6					
Charge comptable 2006	1,4	0,3	0,5						

Principales hypothèses	SO11C	SO22A	SO22B	SO22C	SO22D	SO33A	SO33B	SO33C
Valeur du sous-jacent	1 495,49 €	1 495,49 €	2 773,39 €	4 160,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €
Prix d'exercice	2 300,75 €	2 300,75 €	4 266,75 €	6 400,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%
Durée de vie moyenne(en années)	6	6	5	4	4	4	4	4
Turnover	36,1%	36,1%	41,9%	46,0%	41,5%	41,5%	41,5%	41,5%
Taux d'actualisation	3,3%	3,3%	3,6%	4,4%	5,2%	4,5%	3,1%	3,1%
Juste valeur d'une option	325,27 €	325,27 €	519,81 €	700,67 €	891,77 €	847,42 €	765,24 €	765,24 €

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

<i>(en nombre d'options)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	420	266
Options attribuées	112	170
Options exercées	0	0
Options annulées	-4	-16
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	528	420

Le détail du total à la clôture est le suivant :

<i>(en nombre d'options)</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans antérieurs au 07/11/2002		
SO11A	30	30
SO11B	75	75
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou acquis avant le 1/1/2007		
SO11C	42	42
SO22A	8	8
SO22B	47	47
SO22C	48	48
SO22D	77	81
SO33A	23	23
SO33B	66	66
SO33C	112	
TOTAL	528	420

18.2 Plan de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans

	PLANS ANTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT AVANT LE 01/01/2007					
	BCE1-1A	BCE1-1B	BCE1-1C	BCE2-2A	BCE2-2B	BCE2-2C
Date d'octroi par le Conseil d'administration	19/09/2003	12/12/2003	30/07/2004	07/11/2005	28/02/2006	03/10/2006
Nombre d'options attribuées	455	260	70	328	266	180
Rapport options / actions	1	1	1	1	1	1
Conditions d'acquisition :						
<i>Conditions de présence</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
<i>Conditions de performance</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
Durée d'exercice						
Maturité du plan	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	1564,86	1564,86	1564,86	2300,75	2300,75	4266,75

	PLANS POSTERIEURS AU 07/11/2002 OU VESTANT APRES LE 01/01/2007						
	BCE3-3A	BCE3-3B	BCE2007-A	BCE2007-B	BCE2008-A	BCE2008-B	BCE2008-C
Date d'octroi par le Conseil d'administration	07/11/2005	07/11/2005	17/06/2008	16/12/2008	13/01/2009	13/01/2009	19/11/2009
Nombre d'options attribuées	256	256	1191	379	321	330 (au max.)	185
Rapport options / actions	1	1	1	1	1	1	1
Conditions d'acquisition :							
<i>Conditions de présence</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
<i>Conditions de performance</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>
Durée d'exercice	(b)	(b)	(a)	(a)	(a)	(a)	
Maturité du plan	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Prix d'exercice (<i>en euros</i>)	2 300,75	2 300,75	7 680,00	7 680,00	7 680,00	7 680,00	7 680,00

Plans de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Caractéristiques des plans

(a) BSPCE exerçables à échéance fixe selon un système de 5 tranches :

- Tranche 1 : A compter de la 1^{ère} date anniversaire de l'attribution
- Tranche 2 : A compter de la 2^{ème} date anniversaire de l'attribution
- Tranche 3 : A compter de la 3^{ème} date anniversaire de l'attribution
- Tranche 4 : A compter de la 4^{ème} date anniversaire de l'attribution
- Tranche 5 : A compter de la 5^{ème} date anniversaire de l'attribution

(b) Sous réserve de la réalisation des objectifs, BSPCE exerçables selon un système de 5 tranches :

- Tranche 1 : A compter de la 1^{ère} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs
- Tranche 2 : A compter de la 2^{ème} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs
- Tranche 3 : A compter de la 3^{ème} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs
- Tranche 4 : A compter de la 4^{ème} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs
- Tranche 5 : A compter de la 5^{ème} date anniversaire de la date de réalisation des objectifs

Evolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

(en nombre d'options)	31.12.2009	31.12.2008
Options en circulation à l'ouverture de l'exercice	2 926	2 006
Options attribuées	836	1 570
Options exercées	-70	-580
Options annulées	0	-70
Options expirées	0	0
Options en circulation à la clôture de l'exercice	3 692	2 926

Le détail du total à la clôture est le suivant :

(en nombre d'options)	31.12.2009	31.12.2008
Plans antérieurs au 07/11/2002		
BCE1-1A	-	-
BCE1-1B	-	-
BCE1-1C	-	70
BCE2-2A	328	328
BCE2-2B	266	266
BCE2-2C	180	180
Plans postérieurs au 07/11/2002 acquis avant le 01/01/2007		
BCE3A	256	256
BCE3B	256	256
BCE2007A	1 191	1 191
BCE2007B	379	379
BCE2008A	321	
BCE2008B	330	
BCE2008C	185	
TOTAL	3 692	2 926

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 3, les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2007 ont été évalués comme suit :

(en milliers d'euros)	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C	Total
Valorisation initiale	900,7	220,9	84,4	88,3	191,4	83,8	70,3	1 639,8
Charge comptable 2009	0,0	0,0	0,0	0,0	191,4	48,2	5,4	245,0
Charge comptable 2008	900,7	220,9		7,5			0,0	1 129,1
Charge comptable 2007			21,7	37,9				59,6
Charge comptable 2006			55,0	37,9				92,9

Principales hypothèses	BCE2007A	BCE2007B	BCE3A	BCE3B	BCE2008A	BCE2008B	BCE2008C
Valeur du sous-jacent	4 992,00 €	4 992,00 €	1 495,49 €	1 495,49 €	4 992,00 €	4 992,00 €	4 992,00 €
Prix d'exercice	7 680,00 €	7 680,00 €	2 300,75 €	2 300,75 €	7 680,00 €	7 680,00 €	7 680,00 €
Volatilité attendue	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%	32,27%
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	3,6	3	5,7	6,0	3,3	3,3	3,1
Turnover	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux d'actualisation moyen	4,7%	2,1%	3,2%	3,2%	2,5%	2,5%	2,5%
Juste valeur moyenne d'une option	756,28	582,80	331,42	346,86	596,20 €	596,86 €	542,56 €

Plans attribués aux dirigeants

La Société a attribué à son Président Directeur Général des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, dont le nombre et la valorisation au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 se présente comme suit :

	31.12.2009		31.12.2008	
	Nombre	Charge de l'exercice (€000)	Nombre	Charge de l'exercice (€000)
Plans antérieurs au 07/11/2002 ou vestant avant le 01/01/2007				
BCE1-1A	-	-	-	-
BCE1-1B	-	-	-	-
BCE1-1C	-	-	50	-
BCE2-2A	217	-	217	-
BCE2-2B	189	-	189	-
BCE2-2C	120	-	120	-
Plans postérieurs au 07/11/2002 ou vestant après le 01/01/2007				
BCE3A	189	-	189	-
BCE3B	189		189	5,5
BCE2007A	906		906	685,2
BCE2007B	288		288	167,8
BCE2008A	235	140,0		
BCE2008B	220	32,0		
BCE2008C	123	3,5		
TOTAL	2 676	175,5	2 148	858,6

19 Produits et charges financiers

Les produits / (charges) financiers s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Revenus des actifs financiers et des placements de trésorerie	234	655
Gains de change	75	31
Perte de change	(36)	(31)
Effet de l'actualisation	12	(19)
Dépréciation créances financières	(78)	(109)
Autres produits financiers	0	33
Autres charges financières	(15)	(14)
TOTAL	193	546

Les revenus sont essentiellement constitués des intérêts sur les dépôts à terme et des plus-values de cession de valeurs mobilières de placement.

La dépréciation de créance comptabilisée sur l'exercice 2009 de 78 milliers d'euros correspond à la dépréciation de l'avance sur l'AFIRMM.

Les gains et pertes de change sont afférents à la conversion des créances et dettes en devises et correspondent principalement à des gains et pertes latentes.

20 Impôts sur les résultats

20.1 Actifs et passifs d'impôts différés

(En milliers d'euros)	Exercice clos le 31.12.09	Exercice clos le 31.12.08
Différences temporaires	8	6
Retraitement des immobilisations	(205)	(185)
Engagements de retraite	86	64
Pertes fiscales reportables en avant	18 482	14 898
Autres	(89)	(85)
TOTAL	18 282	14 697
Dont:		
Impôt différé passif	(294)	(271)
Impôt différé actif	18 576	14 968
Impôts différés nets actif/ (passif)	18 282	14 697
Impôts différés non reconnus	(18 282)	(14 697)
Impôts différés comptabilisés	-	-

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés s'élève ainsi à 18 282 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et à 14 697 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

La Société génère des déficits fiscaux depuis plusieurs exercices et n'est donc pas soumise à l'impôt exigible. Selon la réglementation française en vigueur, les déficits fiscaux sont reportables indéfiniment.

La Société ne comptabilise pas d'impôt différé pour les 2 raisons suivantes :

- La Société envisage de commercialiser sa molécule en santé animale ; néanmoins s'agissant d'une activité nouvelle et de la création d'un nouveau marché (absence de comparables) et d'autre part compte tenu des montants d'investissement de recherche et développement importants envisagés pour l'avenir, la Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon cette activité permettra de résorber le déficit cumulé.
- La Société envisage de commercialiser sa molécule en santé humaine et dans une telle éventualité il est probable que le déficit fiscal pourra être résorbé. Néanmoins, la Société a pour règle de reconnaissance d'IDA de ne retenir des probabilités de succès que dès lors qu'elles sont suffisamment certaines, c'est-à-dire à compter de l'obtention des résultats des études de Phase 3.

20.2 Rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt réel et l'impôt théorique s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.09 12 mois	31.12.08 12 mois
Résultat net	(8 110)	(6 312)
(Charge)/produit d'impôt	(6)	0
Résultat avant impôt	(8 104)	(6 312)
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux courant Français	2 701	2 104
Crédits d'impôt recherche/prospec. non taxables	1 072	708
Non activation de déficits	(3 693)	(2 819)
Autres charges non déductibles et produits non taxables	(90)	7
Autres (dont différences de taux d'imposition)	4	
(Charge)/produit d'impôt du Groupe	(6)	(0)
Taux effectif d'impôt	0,1%	0,0%

21 Résultats par action

21.1 Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net (en milliers d'euros)	(8 110)	(7 449)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice	28 529 000	27 997
Résultat par action (en euros)	(0,28)	(266,1)

21.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, SO ou BSPCE) sont considérés comme antidilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action des activités poursuivies. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

22 Parties liées

22.1 Opérations avec les principaux dirigeants

Rémunération des principaux dirigeants et des mandataires sociaux

Monsieur Alain Moussy, président directeur général, bénéficie au titre de son contrat de travail d'une rémunération validée par le Conseil d'administration. Il a également bénéficié de l'attribution de BSPCE, décrits ci-avant.

Les membres du Conseil d'administration autres que le Président ne bénéficient d'aucune rémunération (jetons de présence) et d'aucun avantage particulier.

Les rémunérations présentées ci-dessous, versées au Président directeur général, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Avantages à court terme	394	268
Paiements fondés sur des actions	176	859
Total	570	1127

Transactions avec les principaux dirigeants et les administrateurs

Certains administrateurs disposent de comptes courants d'associés, correspondant exclusivement aux intérêts versés au titre de l'obligation convertible émise au cours de l'exercice 2004, et ayant fait l'objet d'une conversion en actions de préférence au cours du même exercice 2004.

Il n'existe pas d'autres transactions entre AB Science et ses dirigeants ou administrateurs.

22.2 Autres transactions avec les parties liées

L'association AFIRMM constitue une partie liée au sens de la norme IAS24.

L'AFIRMM est une association régie par la loi de 1901, dont le Président est Monsieur Alain Moussy, président directeur général d'AB Science S.A. Elle partage avec AB Science un objectif commun : la guérison de la mastocytose. L'association a pour but de regrouper un maximum de patients atteints de mastocytose cutanées et systémiques, de définir, organiser et soutenir toutes les recherches permettant de mieux comprendre la physiopathologie des mastocytoses et de définir un ou des traitements symptomatiques ou spécifiques efficaces.

Depuis sa création, l'AFIRMM dispose de ressources financières limitées, ce qui est susceptible de porter atteinte aux objectifs de l'AFIRMM en ralentissant les travaux de recherche.

La Société AB Science a pour objectif de développer des médicaments sur des cibles moléculaires de types tyrosine kinase et sur la cible cellulaire du mastocyte, afin de soigner certains cancers, des pathologies inflammatoires chroniques ainsi que la mastocytose.

Ainsi pour permettre à l'AFIRMM d'honorer ses engagements et de poursuivre ses différents travaux de recherche sur la mastocytose, AB Science a effectué à la demande de l'AFIRMM des avances remboursables dont les montants sont récapitulés dans le tableau ci-après. Ces avances sont remboursables au 30/07/2009.

En octobre 2009, l'AFIRMM a fait part à la société AB Science de son incapacité de rembourser ces sommes. Par conséquent, les créances relatives à l'AFIRMM ont été soldées et comptabilisées en charges. Les montants comptabilisés au 31 décembre 2009 sont les suivants :

- Passage en charge des avances et créances : 1 153 k€
- Reprise des provisions sur actif circulant précédemment constituées : 1 153 k€

23 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montants au 31.12.09	Montants au 31.12.08
Engagements donnés :	36	109
<i>CIT</i>	36	49
<i>Afirmm (budget de fonctionnement)</i>	0	60
Engagements reçus :	3 997	300
<i>OSEO :</i>		
<i>Subventions à recevoir</i>	1 305	
<i>Avances conditionnées à recevoir</i>	2 692	300

Les engagements donnés correspondent aux frais engagés de manière irrévocable auprès des partenaires pour les études précliniques.

Les avances conditionnées d'Oséo-Innovation sont à taux zéro à hauteur de 1.950K€ et, pour le solde, soit environ 1.740K€, prévoient le paiement d'un intérêt calculé sous la forme d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé à partir de la troisième année de commercialisation de masitinib en médecine humaine.

La Société pourra, en cas de poursuite du programme jusqu'à son terme, recevoir un maximum de 1.305K€ de subventions et d'environ 2.692K€ d'avances conditionnées participatives au cours des quatre prochaines années. Les intérêts qui pourraient devoir être payés en cas de succès s'élèvent au maximum à 4.000K€ par an avec un plafond total des intérêts de 16.000K€; L'ensemble de ces montants est calculé hors effets d'actualisation.

24 Evénements postérieurs à la clôture

L'Assemblée Générale Mixte du 31 décembre 2009 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice de la société JP SPC 1 OBO Vatea Fund, en vue d'émettre 245.000 actions nouvelles au prix de 12,28 euros par action de 0,01 euro de valeur nominale. Le conseil d'administration du 3 février 2010 a constaté la souscription définitive de 245.000 actions nouvelles au prix unitaire de 12.28 €. Cette opération a généré un montant total de fonds propres de 3 008 600 € comptabilisé sur le premier semestre de l'exercice 2010.

Aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur la situation financière du groupe n'est intervenu depuis la clôture.

20.1.2 Informations complémentaires concernant la sensibilité des risques financiers sur les comptes de la société, l'attention du lecteur est attirée sur la section 4.4 de la présente actualisation.

Par ailleurs, les « conditions usuelles » visées au contrat mentionné à la note 14.3 des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2009 portent uniquement sur des cas où la Société agirait en violation du contrat ou des lois ou serait en défaut de remboursement.

20.2 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AB Science S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 3.13 et 3.14 aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des aides publiques obtenues par la société. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers.
- Les notes 3.10 et 4 (v) aux états financiers exposent le traitement des paiements en actions et les modalités d'évaluation des bons et options de souscription d'actions octroyés aux salariés et mandataires sociaux. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à vérifier que la note 18 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense et Eaubonne, le xx avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Catherine Porta
Associée

Raphaël Barouch

20.3 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SOCIALES ET VERIFICATIONS DE CES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RESEAU

	Cabinet Barouch		Cabinet Barouch		KPMG ³	
	En €HT	En %	En €HT	En %	En €HT	En %
	En 2009	En 2009	En 2008	En 2008	En 2009	En 2009
Audit						
Commissariat aux Comptes	17 100	52.6	17 400	61.9	28 220	100
Missions Accessoires	15 400	47.4	10 700	38.1	-	-
Sous-total	32 500	100.0	28 100	100	-	-
Autres prestations						
Juridique, fiscal, social						
Technologies de l'information						
Audit interne						
Autres						
Sous-total			0			
Total	32 500	100	28 100	100	28 220	100

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

20.6 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 mars 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

³ KPMG a été nommé commissaire aux comptes par décision de l'assemblée générale du 31 décembre 2009.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE CAPITAL

21.1.1 Capital social

A la date d'enregistrement de la présente actualisation du document de base, le capital social de la Société s'élève à 288.150 euros, divisé en 28.815.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré, avec 28.383.000 actions ordinaires et 432.000 actions de préférence.

21.1.2 Nantissements sur des valeurs mobilières de la Société

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

21.1.3 Titres non représentatifs de capital

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

21.1.4 Acquisition par la Société de ses propres actions

La Société ne détient, à la date de la présente actualisation du document de base, aucune de ses propres actions. Le rachat d'actions de la Société a été autorisé par ses actionnaires (voir section 21.1.5.2 du document de base et de la présente actualisation).

21.1.5 Capital potentiel

La Société a émis des titres supplémentaires dans le but d'intéresser les scientifiques et le personnel au développement d'AB Science. A la date de dépôt de la présente actualisation du document de base, le nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être émises est de 5.948.588⁴ sur exercice de ces titres supplémentaires en circulation.

- Bons de souscription d'actions (BSA)
Tous les BSA autorisés ont été émis
 - 502 BSA donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 830.000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont en circulation²
- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)
Tous les BCE autorisés ont été émis
 - 3.707 BCE donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 72.588 BCE donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont en circulation
- Options de souscription d'actions (SO)
 - 547 SO donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 290.000 SO donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont en circulation²

La Société a par ailleurs décidé, lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2010, l'émission de six obligations convertibles chacune en un nombre d'actions ordinaires égal à la valeur nominale de l'obligation (soit 500.000€)

⁴ L'exercice de 830.000 BSA et 290.000 SO est conditionné à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris ainsi qu'au franchissement d'un certain nombre d'étapes du développement de la Société fixées par le conseil d'administration (60% conditionné à l'obtention par le masitinib dans le traitement du cancer du pancréas d'une autorisation temporaire d'utilisation de groupe ou d'une autorisation de mise sur le marché ; 10% conditionné au démarrage, marqué par l'inclusion du premier patient, d'une nouvelle étude de phase 3 en médecine humaine dans une indication en oncologie ; 15% conditionné au démarrage, marqué par l'inclusion du premier patient, d'une étude de phase 2B/3 en médecine humaine dans une indication en dehors de oncologie ; 15% conditionné au démarrage, marqué par l'inclusion du premier patient, d'une autre étude de phase 2B/3 en médecine humaine dans autre indication en dehors de l'oncologie).

divisée par le plus élevé des deux montants suivants : (a) le prix de l'offre d'actions réalisée dans le cadre de l'admission des actions de la société sur le marché Euronext Paris ou (b) 12,28 €

Elles seront automatiquement convertibles lors de l'introduction en bourse de la société. Les obligations sont émises à leur valeur nominale à JP SPC 1 OBO Vatea Fund et portent intérêt au taux de 0,75% par an.

Quatre obligations ont été souscrites préalablement au dépôt de la présente actualisation du document de base et les deux autres doivent être souscrites au plus tard le 13 avril 2010.

La répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du dépôt de la présente actualisation du document de base sur une base totalement diluée est la suivante :

Actionnaire	Actions détenues	% du capital et des droits de vote	Actions détenues sur une base totalement diluée	% du capital et des droits de vote sur une base totalement diluée
- Moussy, Alain	12 918 999	44,83%	16 482 568	47,08%
- Moussy, Patrick	1 000	0,00%	1 000	0,00%
- Kinet, Jean Pierre	264 000	0,92%	449 000	1,28%
- Bioparticipations	3 400 000	11,80%	3 400 000	9,71%
- Paillaud, Guy	1 000	0,00%	1 000	0,00%
- Chambon, Pierre	1	0,00%	0	0
Sous-total membres du Conseil d'Administration	16 585 000	57,56%	20 333 568	58,08%
Parande SAS	1 516 000	5,26%	1 516 000	4,33%
Autres investisseurs	10 714 000	37,18%	13 158 320 (1)	37,59%
Sous-total Investisseurs privés	12 230 000	42,44%	14 674 320	41,92%
Total	28 815 000	100,00%	35 007 888	100,00%

(1) : y compris un maximum de 244.300 actions susceptibles d'être émises sur conversion de deux obligations convertibles à émettre, décrites ci-dessus.

21.1.5.1 Capital autorisé non émis

Délégations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009	Montant maximum de l'augmentation de capital nominale (en euros)	Durée de la délégation	Utilisation de la délégation à la date du dépôt de la présente actualisation
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du DPS des actionnaires	17 500	18 mois ⁽¹⁾	Non utilisée
Emission d'obligations convertibles en actions ordinaires avec suppression du DPS des actionnaires	3 260	18 mois ⁽¹⁾	- Emission de 6 obligations convertibles en un maximum de 244.300 actions ordinaires de la Société
Emission d'options de souscription d'actions	4 000	18 mois ⁽¹⁾	- Attribution de 290.000 SO - Solde de 400.000 SO à attribuer

(1) : A compter de la date de réunion de l'Assemblée Générale

21.1.5.2 Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 31 décembre 2009 a, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris, autorisé le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois, est destinée à permettre à la Société :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- d'attribuer des actions aux salariés dans les conditions permises par la réglementation, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par le biais de plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, ou par attribution gratuite d'actions ;
- de les annuler par voie de réduction de capital.

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, y compris, le cas échéant, par l'utilisation d'instruments dérivés fermes ou conditionnels.

La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale a fixé le nombre maximum d'actions pouvant être acquises à 10% du capital de la Société, ce qui, à la date d'enregistrement de la présente actualisation du document de base, correspond à 2.881.500 actions, et a décidé que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser vingt-cinq millions d'euros (25.000.000€).

L'Assemblée Générale du 27 février 2010 a décidé que le prix minimum de vente était supprimé et que le prix maximum d'achat correspondra à 150% du premier cours coté lors de l'admission des actions de la Société sur NYSE Euronext Paris.

21.1.5.3 Options de souscription ou d'achat d'actions

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

21.1.5.4 Bons de souscription d'actions

L'assemblée générale mixte du 31 décembre 2009, a décidé l'émission de 9 bons de souscription d'actions autonomes (dits « BSA2010A ») pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à 1000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 12.280 euros, incluant une prime d'émission de 12.270 euros. Les 9 BSA ont été alloués et souscrits début 2010.

L'assemblée générale mixte du 31 décembre 2009, modifié par l'assemblée générale du 27 février 2010, a décidé l'émission de 830.000 bons de souscription d'actions autonomes (dits « BSA2010B ») pour un prix d'émission unitaire de 0,01 euro conférant chacun le droit de souscrire à une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,01 euro pour un prix d'exercice par BSA de 15.61 euros, incluant une prime d'émission de 15.60 euros. Les 830.000 BSA ont été alloués et souscrits début 2010.

Date d'attribution	BSA Autorisé	BSA émis	Bénéficiaires	BSA caducs	BSA exercés	BSA en circulation	Nb d'actions à émettre d'une valeur nominale de 0,01 euro	Prix d'exercice de chaque BSA en euros	Date d'expiration
BSA 0 31.08.2001	7036	7036	A. Moussy	2	7034	0	0	10,00	
BSA 1 19/09/2003	60	60	R. Sassi E. Arys	45	15	0	0	1 564,86	
30/12/2005 BSA 2A bis	229	229	Ph. Girault Tanamera Properties	70	0	159	159.000	2 300,75	Décembre 2010
30/12/2005 BSA 2B bis	200	200	J.P. Kinet M. Ciufolini	0	0	200	200.000	2 300,75	Décembre 2010
30/12/2005 BSA 3A	49	49	Vin Passion SAS J.F. Le Bigot J.R. d'Elissagaray G. Drieux	0	0	49	49.000	2 300,75	Décembre 2010
26/12/2008 BSA4	85	85	J.P. Kinet	0	0	85	85.000	7 680,00	Décembre 2013
03/02/2010 BSA2010A	9	9	E. Arys	0	0	9	9.000	12 280,00	Février 2015
27/02/2010 BSA2010B	830.000	830.000	A. Moussy	0	0	830.000	830.000	15,61	Février 2016

21.1.5.5 Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

Date d'attribution	BCE Autorisé	BCE émis	Bénéficiaires	BCE caducs	BCE exercés	BCE en circulation	Nombre d'actions à émettre d'une valeur nominale de 0,01 Euro	Prix d'exercice par bon	Date d'expiration
² BCE1A 19.09.2003	455	455	A. Moussy L. Guy F. Bellamy P. Auge	95	360	0	0	1 564,86€	
BCE1B 12.12.2003	260	260	A. Moussy L. Guy P. Auge	40	220	0	0	1 564,86€	
BCE1C 30.07.2004	70	70	A. Moussy L. Guy	0	70	0	0	1 564,86€	
BCE2A 07.11.2005	328	328	A. Moussy L. Guy F. Bellamy Ph. Reginault	0	0	328	328.000	2 300,75€	
BCE2B 07.11.2005	266	266	A. Moussy L. Guy M. Iché	0	0	266	266.000	2 300,75€	
BCE2C 03.10.2006	180	180	A. Moussy L. Guy M. Iché	0	0	180	180.000	4 266,75€	
BCE2	16	16		16	0	0	0		

Date d'attribution	BCE Autorisé	BCE émis	Bénéficiaires	BCE caducs	BCE exercés	BCE en circulation	Nombre d'actions à émettre d'une valeur nominale de 0,01 Euro	Prix d'exercice par bon	Date d'expiration
BCE3A 07.11.2005	256	256	A. Moussy L. Guy	0	0	256	256.000	2 300,75€	24.05.2012
BCE3B 07.11.2005	256	256	A. Moussy L. Guy	0	0	256	256.000	2 300,75€	12.03.2013
BCE2007A 17.06.2008	1191	1191	A. Moussy L. Guy	0	0	1191	1.191.000	7 680,00€	
BCE2007B 16.12.2008	379	379	A. Moussy L. Guy	0	0	379	379.000	7 680,00€	
BCE2008A 13.01.2009	321	321	A. Moussy L. Guy	0	0	321	321.000	7 680,00€	
BCE2008B 13.01.2009	330	330	A. Moussy L. Guy	0	0	330	330.000	7 680,00€	
BCE2008C 18.11.2009	185	185	A. Moussy L. Guy	0	0	185	185.000	7 680,00€	
BCE2008D 03.02.2010	15	15	C. Chapuis	0	0	15	15.000	12 280,00€	
BCE2010- 03.02.2010	72.588	72.588	A. Moussy L. Guy F. Bellamy	0	0	72.588	72.588	12,28€	

21.1.6 Informations sur le capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

21.1.7 Modifications du capital social

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

21.1.8 Obligations convertibles

La Société a par ailleurs décidé, lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2010, l'émission de six obligations convertibles chacune en un nombre d'actions ordinaires égal à la valeur nominale de l'obligation (soit 500.000€) divisée par le plus élevé des deux montants suivants : (a) le prix de l'offre d'actions réalisée dans le cadre de l'admission des actions de la société sur le marché Euronext Paris ou (b) 12,28 €

Elles seront automatiquement convertibles lors de l'introduction en bourse de la société. Les obligations sont émises à leur valeur nominale à JP SPC 1 OBO Vatea Fund et portent intérêt au taux de 0,75% par an.

Quatre obligations ont été souscrites préalablement au dépôt de la présente actualisation du document de base et les deux autres doivent être souscrites au plus tard le 13 avril 2010.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent amendement au document de base sont disponibles sans frais auprès de la Société ainsi que sur le site internet de la Société (www.ab-science.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-France.org).

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au 3, avenue George V – 75008 Paris.

A ce titre, pendant la durée de validité du document de base, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base ; et
- les informations financières historiques consolidées de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

26 GLOSSAIRE

Cette section est décrite dans le document de base enregistré le 10 février 2010 sous le numéro I.10-006 et reste inchangée.

**ANNEXE 1 : COMPTES ANNUELS 2009, RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ANNUELS 2009
ET RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES 2009**

Bilan Actif

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2009	Net (N-1) 31/12/2008
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	7 416	7 416		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 640 134	1 471 232	168 902	188 911
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 647 550	1 478 648	168 902	188 911
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	158 928	86 518	72 410	55 148
Autres immobilisations corporelles	298 241	220 588	77 652	116 696
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	457 169	307 106	150 063	171 844
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	171 330		171 330	171 330
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 745		20 745	4 099
TOTAL immobilisations financières :	192 075		192 075	175 428
ACTIF IMMOBILISÉ	2 296 793	1 785 754	511 039	536 184
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	481 050		481 050	
Stocks d'en-cours de production de biens	421 429		421 429	
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	82 134		82 134	
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	984 613		984 613	
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	334 250		334 250	38 642
Autres créances	7 259 323		7 259 323	3 046 850
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 593 573		7 593 573	3 085 493
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	5 152 863		5 152 863	12 144 070
Disponibilités	129 244		129 244	64 722
Charges constatées d'avance	81 255		81 255	35 871
TOTAL disponibilités et divers :	5 363 362		5 363 362	12 244 663

ACTIF CIRCULANT	13 941 548		13 941 548	15 330 155
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes remboursement des obligations Écarts de conversion actif	41 895		41 895	14 445
TOTAL GÉNÉRAL	16 280 236	1 785 754	14 494 482	15 880 784

Bilan Passif

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2009	Net (N-1) 31/12/2008
SITUATION NETTE		
	285 700	285 000
Capital social ou individuel dont versé : 285 700	43 501 798	43 392 108
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-35 570 578	-29 131 072
Résultat de l'exercice	-7 700 436	-6 439 506
TOTAL situation nette :	516 483	8 106 530
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	516 483	8 106 530
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	3 239 646	1 800 000
AUTRES FONDS PROPRES	3 239 646	1 800 000
Provisions pour risques	101 895	106 770
Provisions pour charges	70 375	70 375
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	172 270	177 145
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 008 493	1 253
Emprunts et dettes financières divers	1 362 525	912 525
TOTAL dettes financières :	2 371 018	913 778
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES	6 157 120	3 769 077
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 976 595	1 085 298
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 556	
TOTAL dettes diverses :	8 135 272	4 854 375
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	10 506 290	5 768 153
Ecarts de conversion passif	59 793	28 956
TOTAL GÉNÉRAL	14 494 482	15 880 784

Compte de Résultat					
	Période du		01/01/09	au	31/12/09
RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2009	Net (N-1) 31/12/2008	
Ventes de marchandises	23 242	273 039	296 281	1 308	
Production vendue de services	19 231	218 421	237 652		
Chiffres d'affaires nets	42 472	491 460	533 933	1 308	
Production stockée			503 563		
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			683 038	425 902	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 233 368	115 208	
Autres produits			18 302	5 847	
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 972 204	548 265	
CHARGES EXTERNES					
Achats de marchandises et droits de douane					
Variation de stock de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnement			1 134 779		
Variation de stock matières premières et approvisionnement			-481 050		
Autres achats et charges externes			6 684 121	5 066 634	
TOTAL charges externes :			7 337 851	5 066 634	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			117 535	129 010	
CHARGES DE PERSONNEL					
Salaires et traitements			3 623 555	3 059 969	
Charges sociales			1 417 598	790 932	
TOTAL charges de personnel :			5 041 153	3 850 901	
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Dotations aux amortissements sur immobilisations			335 858	516 726	
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			77 511	109 301	
Dotations aux provisions pour risques et charges				86 970	
TOTAL dotations d'exploitation :			413 369	712 997	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			244 881	37 611	
CHARGES D'EXPLOITATION			13 154 787	9 797 153	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-10 182 583	-9 248 889	
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participation					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			233 432	705 594	
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges			14 445	1 014	
			41 083	31 456	

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	288 960	738 064
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	41 895	14 445
Intérêts et charges assimilées	14 516	813
Différences négatives de change	8 152	31 015
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	64 563	46 272
RÉSULTAT FINANCIER	224 397	691 792
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-9 958 186	-8 557 097
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18 021	5 663
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	18 021	5 663
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	923 208	2 834
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		31 337
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	53 003	
	976 211	34 171
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-958 191	-28 507
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-3 215 940	-2 146 098
TOTAL DES PRODUITS	3 279 185	1 291 992
TOTAL DES CHARGES	10 979 621	7 731 498
BÉNÉFICE OU PERTE	-7 700 436	-6 439 506

Sommaire

1	HISTORIQUE DE LA SOCIETE	79
2	MOYENS MIS EN ŒUVRE ET RESULTATS	79
	2.1 Recherches en cours.....	79
	2.2 Activités commerciale en cours	80
	2.3 Ressources humaines	80
	2.4 Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes	80
	2.4.1 Risques liés à l'activité	80
	2.4.2 Le financement des programmes de recherche	81
3	FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE.....	81
4	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	81
5	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	82
	5.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	82
	5.2 Variation des postes d'immobilisations.....	82
	5.3 Variation des postes d'amortissements.....	82
	5.4 Immobilisations financières	83
	5.5 Stocks.....	83
	5.6 Autres créances	83
	5.6.1 Détails du poste " subventions à recevoir ".....	83
	5.6.2 Détails du poste "avances AFIRMM (Association Française pour les Initiatives de Recherche sur le Mastocyte et les Mastocytoses)".....	83
	5.6.3 Détails du poste crédit d'impôt recherche	84
	5.7 Créances clients	85
	5.8 Valeurs mobilières de placement.....	85
	5.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85
	5.10 Emprunts et dettes financières	86
	5.11 Capitaux propres	86
	5.11.1 Capital social	86
	5.11.2 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :	87
	5.11.3 Augmentations de capital.....	87
	5.12 Avances conditionnées (autres fonds propres).....	88
	5.13 Provisions pour risques	88
	5.14 Provisions pour charges	88
6	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	88
	6.1 Détails des charges.....	88
	6.2 Détails des produits.....	88
	6.3 Défis fiscaux	89
7	AUTRES INFORMATIONS	89
	7.1 Effectifs.....	89
	7.2 Engagements pour indemnités de départ en retraite	89
	7.3 Engagements pour le Droit Individuel à la Formation (DIF).....	89
	7.4 Engagements hors bilan vis-à-vis du CIT	89
	7.5 Montant des rémunérations.....	90
	7.6 Nantissement sur des valeurs mobilières de la Société.....	90
	7.7 Liste des subventions	90
	7.8 Résultat de l'exercice	90
	7.9 Consolidation	91

1 Historique de la société

AB Science est une société du secteur pharmaceutique qui recherche et développe des molécules thérapeutiques à usage humain et vétérinaire dans le but de fabriquer et commercialiser des médicaments.

Chiffres clefs de la société depuis sa création (en K€) :

	De 07/2001 à 31/12/04	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009	Total
Augmentation de capital	+ 214	+ 21	+ 23	+ 13	+ 14	+1	+ 286
Augmentation de la prime d'émission	+ 12 863	+ 4 982	+ 9 979	+ 8 269	+ 7 299	+110	+ 43 502
TOTAL	+ 13 077	+ 5 003	+ 10 002	+ 8 282	+ 7 313	+111	+ 43 788
Crédit d'impôt recherche	5 741	155	570	587	2 146	3 176	12 375
Perte de l'exercice	9 695	5 508	7 122	6 805	6 440	7 700	43 270
Frais de recherche soustraits	12 271	2 400	4 111	3 369	3 816	5 224	31 191
Frais de personnel	2 805	1 780	2 293	2 760	3 851	5 041	18 530

2 Moyens mis en œuvre et résultats

2.1 Recherches en cours

AB Science a été fondée en juillet 2001.

Les faits marquants intervenus au cours de l'année 2009 sont :

Chez l'Homme

- La poursuite des études cliniques de phase II en oncologie, pathologie inflammatoire et neurodégénérative.
- Le démarrage de deux études de phase III en oncologie, dans le cancer stromal gastrointestinal (GIST) et le cancer du pancréas.
- Le démarrage d'une étude de phase III dans une pathologie inflammatoire, la mastocytose.

Chez l'Animal

- Enregistrement du masitinib sur le territoire de l'union européenne dans une première indication en oncologie, le traitement du mastocytome du chien.
- Poursuite du processus d'enregistrement du masitinib à la FDA dans le traitement du mastocytome du chien.
- La fin d'une étude de phase III dans une pathologie inflammatoire chez le chien.

- Le démarrage de Phase I pour évaluer la tolérance chez le chien de la combinaison du masitinib et des différentes chimiothérapies.

2.2 Activités commerciale en cours

Dans le cadre du lancement de son activité commerciale vétérinaire, AB Science a obtenu de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (Afssa) au second semestre 2009 le statut d'établissement pharmaceutique exploitant de médicaments vétérinaires.

L'exploitation commerciale du masitinib en médecine vétérinaire a débuté en Europe le 14 août 2009.

Du 1er janvier 2009 au 14 août 2009, date du début de l'exploitation commerciale du masitinib dans le cadre de son AMM en médecine vétérinaire, les revenus de l'activité vétérinaire se sont élevés à 46 K€ Sur l'exercice 2009, le produit des activités ordinaires s'est élevé à 316 K€

Se rajoute la refacturation à notre filiale américaine du coût de l'investissement au titre de 2009 pour un montant de 218 K€

2.3 Ressources humaines

L'effectif de la société est de 65 personnes au 31 décembre 2009.

Il se répartit de la sorte :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| ▪ Département Drug discovery : | 19 personnes |
| ▪ Département Clinique : | 36 personnes |
| ▪ Département Pharmaceutique : | 2 personnes |
| ▪ Département Santé animale : | 2 personnes |
| ▪ Département Direction / Gestion : | 6 personnes |

Par ailleurs, la filiale aux Etats-Unis compte 6 collaborateurs au 31 décembre 2009.

Les équipes de chercheurs font partie du patrimoine d'AB Science. Les coûts engendrés depuis l'origine d'AB Science ne figurent pas à l'actif du bilan, les frais de recherche étant comptabilisés en charge.

Une des forces d'AB Science réside dans sa capacité à regrouper des chercheurs qui sont parmi les meilleurs dans chacune des disciplines scientifiques concernées par les recherches exposées ci-dessus.

2.4 Risques liés à l'activité de recherche au financement des programmes

2.4.1 Risques liés à l'activité

La recherche scientifique est une activité risquée dont les résultats sont aléatoires car ils dépendent des éléments suivants :

- La capacité de financement jusqu'à leur terme des programmes de recherche.
- Les résultats des programmes de recherche qui peuvent justifier l'abandon de ces programmes.
- L'évolution des environnements concurrentiels et législatifs qui peuvent modifier la pertinence de certains programmes de recherche.
- La disponibilité du personnel (départ de la société, maladie...).
- Les recours et contentieux liés aux brevets.

2.4.2 Le financement des programmes de recherche

Le financement est assuré par :

- des augmentations de capital au fur et à mesure des besoins nécessaires à la continuation des programmes de recherche,
- des aides et subventions versées par des organismes finançant la Recherche Scientifique en France.
- le remboursement du crédit d'impôt recherche dont le montant s'élève à 3 176 k€ au titre de l'année 2009.

3 Faits caractéristiques de la période

Le conseil d'administration du 13 janvier 2009 a constaté l'exercice de 220 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise au prix unitaire de 1 564.86 €, attribué par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 12 décembre 2003, en vertu de la délégation de pouvoirs donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2003. Cette opération a généré un montant total de fonds propres de 344 269.20 € conformément aux sous-chapitres 5.11.1 et 5.11.3 de l'annexe. Les fonds ayant été versés en décembre 2008, l'augmentation de capital a été comptabilisée le 12 décembre 2008, date de versement des fonds.

Le conseil d'administration du 15 septembre 2009 a constaté l'exercice de 70 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise au prix unitaire de 1 564.86 €, attribué par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 30 juillet 2004, en vertu de la délégation de pouvoirs donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 septembre 2003. Cette opération a généré un montant total de fonds propres de 109 540,20€ conformément aux sous-chapitres 5.11.1 et 5.11.3 de l'annexe. Les fonds ayant été versés en juillet 2009, l'augmentation de capital a été comptabilisée le 28 juillet 2009, date de versement des fonds.

L'Assemblée Générale Mixte du 31 décembre 2009 a décidé de diviser la valeur nominale des actions par 1000 en la faisant passer de 10 euros à 0,01 euro, de multiplier corrélativement par 1000 le nombre d'actions composant le capital et par conséquent de modifier l'article 7 des anciens statuts de la Société, (désormais l'article 6 des nouveaux statuts en vertu de la quatrième résolution de l'AGM du 31 décembre 2009).

L'Assemblée Générale Mixte du 31 décembre 2009 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice de la société JP SPC 1 OBO Vatea Fund, en vue d'émettre 245 000 actions nouvelles au prix de 12,28 euros par action de 0,01 euro de valeur nominale. Le conseil d'administration du 3 février 2010 a constaté la souscription définitive de 245 000 actions nouvelles au prix unitaire de 12.28 €. Cette opération a généré un montant total de fonds propres de 3 008 600 € comptabilisé sur le premier semestre de l'exercice 2010.

4 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Il n'y a pas eu de changement de présentation des comptes, ni de changement d'évaluation par rapport à l'exercice 2008.

5 Informations relatives au bilan

5.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Installations et agencements	Linéaire	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 ans et 5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	1 an
Frais dépôt de brevet	Linéaire	1 an
Logiciels	Linéaire	1 an et 3 ans

5.2 Variation des postes d'immobilisations

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	VALEUR BRUTE 01/01/2009	+	-	VALEUR BRUTE 31/12/2009
INCORPORELLES	1 814 252	299 628	466 329	1 647 550
CORPORELLES	398 864	59 615	1 311	457 169
FINANCIERES	175 428	16 646		192 075
TOTAUX	2 388 545	375 889	467 640	2 296 794

Le critère de rattachement des frais de dépôts de brevets est la date de demande de dépôt de brevet. Par la suite, ils sont amortis sur une durée d'un an.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges contrairement aux frais de dépôts de brevets qui sont immobilisés. Les immobilisations incorporelles correspondent principalement aux frais de dépôts des brevets, la valeur des brevets ne figure pas à l'actif d'AB Science.

5.3 Variation des postes d'amortissements

Les immobilisations ont été amorties suivant les mêmes principes que précédemment. Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	Montants au 01/01/2009	+	-	Montants au 31/12/2009
INCORPORELLES	1 625 340	307 462	401 153	1 478 648
CORPORELLES	227 021	81 397	1 311	307 107
TOTAUX	1 852 361	335 858	402 464	1 785 755

Détail des mouvements de la période :

	Augmentation	Diminution
Amortissement des frais de dépôt des brevets	195 959	401 153
Amortissement des logiciels	58 502	
Amortissement des inst tech., mat. et outillage	20 355	
Amortissement du matériel de bureau et informatique	30 553	1 311
Amortissement des inst.générales, agencements et aménagements	25 576	
Amortissement du mobilier de bureau	4 913	
TOTAL	335 858	402 464

5.4 Immobilisations financières

Ce poste d'un montant de 192 k€ correspond principalement à la participation à hauteur de 100% dans le capital de notre filiale aux Etats-Unis créée en juin 2008 (171 k€).

5.5 Stocks

Les stocks comprennent le stock de matières premières (481 k€), le stock de produits en cours de fabrication (421 k€) et le stock de produits finis (82 k€).

Les stocks sont valorisés au coût d'achat.

5.6 Autres créances

Ce poste représente un montant total brut de 7 259 k€

Ce poste comprend principalement :

- Crédit impôt recherche et prospection commerciale pour 3 216 k€
- TVA pour 713 k€
- Avoirs à recevoir pour 132 k€
- Subventions à recevoir pour 657 k€
- Avance et acompte au personnel pour 5 k€
- Fournisseurs débiteurs pour 490 k€
- Avances conditionnées à recevoir : 2 040 k€

5.6.1 Détails du poste "subventions à recevoir"

Les subventions à recevoir correspondent à des subventions notifiées et non perçues en terme de trésorerie à la clôture annuelle des comptes.

Au 31 décembre, elles s'élèvent à 657 k€ et sont relatives principalement à OSEO (542 k€), CRITT (95 k€) et à l'INSERM (20k€)

5.6.2 Détails du poste "avances AFIRMM (Association Française pour les Initiatives de Recherche sur le Mastocyte et les Mastocytoses)"

L'AFIRMM est une association régie par la loi de 1901.

Une avance de 918 K€ a été faite à l'AFIRMM dans les conditions suivantes :

L'AFIRMM et AB Science partagent un objectif commun qui est la guérison de la Mastocytose.

L'AFIRMM a pour but de regrouper le maximum de patients atteints de mastocytoses cutanées et systémiques et de définir, d'organiser et de soutenir toutes les recherches permettant de mieux comprendre la physiopathologie des mastocytoses et de définir un ou des traitements symptomatiques ou spécifiques efficaces.

Depuis sa création, l'AFIRMM dispose de ressources financières limitées, ce qui est susceptible de porter atteinte aux objectifs de l'AFIRMM en ralentissant les travaux de recherche.

La société AB Science a pour objectif de développer des médicaments sur des cibles moléculaires de types tyrosine kinase et sur la cible cellulaire du mastocyte, afin de soigner certains cancers, des pathologies inflammatoires chroniques ainsi que la mastocytose.

Ainsi, pour permettre à l'AFIRMM d'honorer ses engagements et de poursuivre ses différents travaux de recherche sur la mastocytose, AB Science a effectué, à la demande de l'AFIRMM, des avances remboursables pour un montant total de 817 000 €(huit cent dix sept mille euros), selon les modalités suivantes :

- 120 000 €(cent vingt mille euros) en plusieurs versements au cours de l'année 2003
- 238 000 €(deux cent trente huit mille euros) en plusieurs versements au cours de l'exercice 2004.
- 186 000 €(cent quatre vingt six mille euros) en plusieurs versements au cours de l'exercice 2005.
- 50 000 €(cinquante mille euros) en plusieurs versements au cours de l'exercice 2006.
- 86 000 €(quatre vingt six mille euros) en plusieurs versements au cours de l'exercice 2007.
- 77 000 €(soixante dix sept mille euros) en plusieurs versements au cours de l'exercice 2008.
- 60 000 €(soixante mille euros) en plusieurs versements au cours du 1^{er} semestre 2009

Les sommes avancées par AB Science à l'AFIRMM sont soumises au versement d'un intérêt annuel au taux de 3.29% et représente la somme de 101 878 euros en cumul.

Compte tenu de la situation financière de l'association AFIRMM ces sommes sont provisionnées en totalité.

Un nouveau contrat a été établi le 30 janvier 2008 fixant les modalités de remboursement et une échéance de remboursement au 30 juillet 2009.

En octobre 2009, l'AFIRMM a fait part à la société AB Science de son incapacité de rembourser ces sommes. Par conséquent, les créances relatives à l'AFIRMM ont été soldées et comptabilisées en charges exceptionnelles.

5.6.3 Détails du poste crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2009 représente un montant total de 3 176 K€

Le régime du crédit d'impôt est profondément modifié pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2008. Son montant résulte uniquement du volume des dépenses et ne fait plus intervenir leur variation. Il est égal à 30% des dépenses de recherche n'excédant pas 100 M€

Le calcul du crédit d'impôt recherche se décompose de la manière suivante :

INTITULE	MONTANT en K€
Dotation amortissements matériel de recherche	20
Dépenses de personnel chercheurs et techniciens	4 151
Dépenses de personnel jeunes docteurs	0
Dépenses forfaitaires de fonctionnement liées au personnel concerné	3 113
Prise et maintenance des brevets	294
Opérations confiées à des organismes de recherche	3 322
Subventions encaissées en 2009	-314
Avances conditionnées reçues en 2009	0
Total de la base annuelle du crédit impôt recherche	10 586
Crédit impôt recherche	3 176

5.7 Créances clients

Le montant s'élève à 334 K€ ne fait pas l'objet de dépréciation et est relatif à la commercialisation du masitinib pour 116 K€ et à la facturation à notre filiale américaine de l'investissement commercial pour 218 K€

5.8 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2009, le montant des valeurs mobilières de placements est de 5 153 K€. Le portefeuille titre est décomposé en :

- Certificat de dépôt négociable pour 4 500 k€
- Intérêts courus relatifs aux certificats de dépôt pour 7 k€
- Sicav de Trésorerie pour 646 k€

Il s'agit de placement sans risques.

La plus value latente dégagée au 31 décembre 2009, sur les SICAV de trésorerie, est calculée sur la base de la valeur liquidative du portefeuille au 31 décembre 2009. Elle s'élève à 206 euros.

5.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste représente un montant total de 6.157 K€. Il n'y a pas de dettes à plus d'un an.

Il se compose de dettes « fournisseurs » pour un montant de 3 942 K€ et des factures non parvenues pour un montant de 2 214 K€

Les dettes « fournisseurs » correspondent, pour la majeure partie, à des factures émises par des organismes et des prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

Le poste « factures non parvenues » est composé des factures de fournisseurs de frais généraux et dans une proportion importante des dettes liées à des organismes et prestataires intervenant dans les opérations de recherche.

I – **En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche en cours**, les coûts sont comptabilisés selon l'état d'avancement des travaux, qui s'apprécie en fonction des échéances

opérationnelles prévues au contrat, ou si le contrat ne précise pas de telles échéances, au prorata temporis de la durée d'exécution du contrat à la date de clôture de l'exercice.

Pour les prestations réalisées par la société CIT, les conditions générales de vente stipulent qu'en cas d'annulation, une somme égale à 25% du total restant à facturer devra être versée au CIT. Cette somme étant fonction de la capacité du CIT à réaffecter les moyens mobilisés pour ces études annulées, a été portée en engagement hors bilan.

Le détail des engagements hors bilan fait l'objet d'une note au paragraphe 7.4.

II – En ce qui concerne les prestations sur les opérations de recherche abandonnées ou arrêtées, les coûts sont constatés en fonction des clauses générales de ventes du sous-traitant acceptées par AB Science.

5.10 Emprunts et dettes financières

Le montant de 2 371 K€ correspond d'une part à l'octroi par la banque Neuflyze OBC d'une ligne de crédit de 1 000 k€ remboursable le 28 février 2012 et d'autre part aux avances suivantes :

- avance remboursable Atout notifiée par la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France (Drire) pour 200 K€
Les modalités de remboursement sont les suivantes :

1. 50 k€ en juin 2010
2. 50 k€ en juin 2011
3. 50 k€ en juin 2012
4. 50 k€ en juin 2013

- avance remboursable d'Oséo, venant en aide au programme développement pré-clinique, pour un solde de 700 K€ (montant initial 900 K€).
Les modalités de remboursement sont les suivantes :

1. 300 K€ en septembre 2010
2. 400 K€ en septembre 2011

- avance remboursable d'Oséo venant en aide au programme développement clinique vétérinaire en oncologie, pour 600 K€.

Le projet a été réalisé avec succès. L'avance a donc été comptabilisée en dettes financières au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2008 elle était comptabilisée en fonds propres.

Conformément à l'échéancier, 150 k€ ont été remboursés au cours du 1^{er} semestre 2009.

Le solde (450 k€) sera remboursé selon les modalités suivantes :

1. 150 k€ en mars 2010
2. 300 k€ en mars 2011

5.11 Capitaux propres

5.11.1 Capital social

Monsieur Alain Moussy, Président d'AB Science, est le principal actionnaire de la société.

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société s'élève à 285.570 euros, divisé en 28.570.000 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro intégralement libéré, avec 28.138.000 actions ordinaires et 432.000 actions de préférence.

La Société a émis des titres supplémentaires dans le but d'intéresser les scientifiques et le personnel au développement d'AB Science. A la date d'enregistrement de la présente actualisation du document de base, le nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être émises est de 4.713.000 du fait de ces titres supplémentaires en circulation et de 1.645.588⁵ du fait de ces titres autorisés et pas encore émis.

- Bons de souscription d'actions (BSA)
 - 493 BSA donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 9 BSA donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont autorisés mais non encore émis
 - 830.000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont autorisés mais non encore émis

- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BCE)
 - 3.692 BCE donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 15 BCE donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont autorisés mais non encore émis
 - 72.588 BCE donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont autorisés mais non encore émis

- Options de souscription d'actions (SO)
 - 528 SO donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont en circulation
 - 29 SO donnant chacun droit à la souscription de mille actions ordinaires sont autorisés mais non encore émis
 - 690.000 SO donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire sont autorisés mais non encore émis

5.11.2 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds propres :

	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant au 31 décembre 2009
Capital social	285 000	700		285 700
Bons de souscription	5 380	850		6 230
Prime d'émission	43 386 728	108 840		43 495 568
Résultat de l'exercice	<6 439 506>	<7 700 436>	<6 439 506>	<7 700 436>
Report à nouveau	<29 131 072>	<6 439 506 >		<35 570 578>
Total capitaux propres	8 106 530	<14 029 552>	<6 439 506>	516 484
Autres Fonds Propres	1 800 000	1 739 646	600 000	2 939 646

5.11.3 Augmentations de capital

L'augmentation de capital en numéraire par émission de nouvelles actions ordinaires réalisée en 2009 a été la suivante :

- Le 31 juillet 2009, autorisation conférée au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital de 70 actions pour une valeur nominale de 10 € assortie d'une prime

⁵ L'exercice de 830.000 BSA et 690.000 SO est conditionné à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris ainsi qu'au franchissement d'un certain nombre d'étapes du développement de la Société qui seront fixées par le conseil d'administration.

d'émission de 1.554,86 € par action suite à l'exercice de 70 bons de souscription d'actions revêtant les caractéristiques de bons de parts de créateurs d'entreprise. Cette opération a fait l'objet d'une ventilation dans les comptes en « Capital souscrit, appelé, versé » et en « Primes d'émission ».

5.12 Avances conditionnées (autres fonds propres)

Les avances conditionnées s'élèvent à 2 940 k€ et sont relatives aux avances suivantes :

- Avance conditionnée de Oséo Innovation venant en aide au programme pour le traitement de la Dermatite atopique du chien, pour 1 500 k€
- Avance conditionnée de Oséo ISI (projet d'innovation stratégique industrielle) portant sur le projet intitulé APAS-IPK-Amélioration de la Prédicativité de l'Activité et de la Sélectivité des Inhibiteurs Kinase, en oncologie, pour 1 740 k€ Le montant global de l'avance conditionnée s'élève à 4 432 K€ débloqués en 4 phases. En cas de succès du projet, la société versera à Oséo à partir de la troisième année de chiffre d'affaires 1% du CA annuel de l'assiette retenue, à concurrence de 4M€ par an maximum, jusqu'à un plafond de versements cumulés de 16M€

5.13 Provisions pour risques

Les provisions pour risques d'un montant global de 102 k€ concernent un litige prud'homal né de la rupture d'un contrat de travail (40 k€), un litige avec le fournisseur Statmed (20 k€) et d'une provision pour perte de change de 42 k€

Le litige CNRS/Institut Curie n'a pas fait l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2009. En effet la société estime que ce litige ne devrait pas avoir d'effet significatif sur sa situation financière ou sa rentabilité à court ou moyen terme.

Ces provisions ont été calculées en fonction des risques estimés par nos conseils sur les dossiers concernés.

5.14 Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont relatives à la provision pour impôts de la proposition de rectification de la Direction Générale des Finances Publiques en matière de taxes sur les salaires au titre des années 2005, 2006 et 2007. Le montant du redressement envisagé s'élève à 70 k€
Une réclamation contentieuse a été envoyée le 30 mars 2009.

La société fait l'objet d'un contrôle URSSAF pour les périodes 2007 à 2009, actuellement en cours.

6 Informations sur le compte de résultat

6.1 Détails des charges

Les charges sont principalement composées des dépenses engagées auprès d'organismes ou prestataires intervenants dans le domaine de la recherche et des frais de personnel qui interviennent dans les programmes de recherche.

La composante principale des charges sont les prestations de recherche et développement de nouvelles molécules qui s'élèvent à 5 224 K€ hors charges de personnel par comparaison aux 8 733 k€ représentant le total des charges comptabilisées au 31 décembre 2009 hors charges de personnel et hors crédit impôt recherche.

6.2 Détails des produits

Le chiffre d'affaire s'élève à 534 k€ et s'analyse ainsi :

- Vente Masitinib : 296 k€ (dont 273 k€ à l'exportation)
- Vente prestation de services : 238 k€ dont 218 k€ concerne la filiale américaine

6.3 Déficits fiscaux

Sur le plan fiscal, la société AB Science peut reporter indéfiniment ses déficits fiscaux accumulés depuis son 1^{er} exercice clos en 2001.

Situation actuelle :

Cumul des déficits fiscaux de 2001 à 2008 :	44 375 092
Déficit 2009 :	10 857 376
Cumul des déficits fiscaux au 31 décembre 2009 :	55 232 468

Le déficit fiscal au titre de 2009 intègre les pertes sur créances et avances faites à l'AFIRMM.

7 Autres Informations

7.1 Effectifs

L'effectif de la société au 31 décembre 2009 est de 65 personnes.

La filiale américaine de la Société compte par ailleurs 6 collaborateurs au 31 décembre 2009, soit un effectif total de 71 personnes.

7.2 Engagements pour indemnités de départ en retraite

La société n'a pas constitué de provision pour indemnités de départ en retraite.

Le passif éventuel représentant le montant des indemnités de départ du personnel présent au 31 décembre 2009, calculé en application de la convention collective et de l'ancienneté, hors charges sociales, s'élève à 172 k€

AB Science verse les cotisations de retraite chaque mois à des organismes qui assureront le versement des pensions aux salariés lorsqu'ils seront en retraite (régime à cotisations définies). De ce fait, il n'y a pas lieu de comptabiliser des provisions pour pensions. Il n'existe pas de contrats de retraite à prestations définies au sein de la société AB Science.

7.3 Engagements pour le Droit Individuel à la Formation (DIF)

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié et se fait en liaison avec l'entreprise. Les dépenses liées au DIF n'ont pas été provisionnées dans la mesure où aucune démarche n'a été initialisée par un quelconque salarié.

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de la période	1 381
Cumul des droits acquis par les salariés au cours des exercices précédents	2 203
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	3 584

7.4 Engagements hors bilan vis-à-vis du CIT

Etude	Montant
Carcino Study by Oral Route in Rats	313
Etude reproduction AB1010 Seg III Rat	35 500

7.5 Montant des rémunérations

- Les administrateurs d'AB Science ne sont pas rémunérés pour leur mandat d'administrateur.
- AB Science n'ayant qu'un dirigeant, sa rémunération n'est pas communiquée s'agissant d'une rémunération individuelle (décret du 20 novembre 1983, article n° 24.18 et décret 94.663 du 2 août 1994).
- Le directeur général et le directeur général délégué n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2009 au titre de leurs mandats.

7.6 Nantissement sur des valeurs mobilières de la Société

Messieurs Alain Moussy et Laurent Guy ont souscrit des prêts personnels auprès de la Banque Neuflyze OBC et de la BNP Paris afin de financer l'acquisition d'actions de la Société. Messieurs Alain Moussy et Laurent Guy ont remis en garantie de leurs obligations des titres de la Société dans les conditions suivantes :

- 300.000 actions nanties le 11 septembre 2008 par Monsieur Alain Moussy au profit de BNP Paribas en garantie d'un contrat de prêt personnel d'un montant en principal de 720.000 euros ;
- 160 000 actions de la Société nanties le 11 décembre 2008 par Monsieur Alain Moussy au profit de Banque Neuflyze OBC en garantie d'un prêt personnel d'un montant en principal de 250.377,60 euros ;
- 60.000 actions nanties le 11 septembre 2008 par Monsieur Laurent Guy au profit de BNP Paribas en garantie d'un contrat de prêt personnel d'un montant en principal de 188.000 euros ;
et
- 60 000 actions de la Société nanties le 11 décembre 2008 par Monsieur Laurent Guy au profit de Banque Neuflyze OBC en garantie d'un prêt personnel d'un montant en principal de 93.894,60 euros.

7.7 Liste des subventions

LISTE DES SUBVENTIONS - en euros

Organisme	Objet de l'aide	Montant Notifié	Montant Reçu	Montant à Recevoir
ANR RIB 2006	c-kit D816 : Traitement de la mastocytose	948 471	758 776	0
INSERM	Cancer du pancréas	60 000	40 000	20 000
OSEO	ISI APS-IPK (1)	537 158		537 158
CRITT	Transfert de technologies	95 200		95 200
OSEO	APS – ITK	15 000	10 000	5 000
TOTAL SUBVENTIONS		1 655 829	808 776	657 358

(1) : Le montant global de la subvention s'élève à 1 842 k€, dont 537 k€ sont versés à la signature du contrat, le solde en trois échéances en fonction de l'avancement du projet.

7.8 Résultat de l'exercice

Le résultat de la période est une perte 7 700 K€. Cette perte tient compte du produit résultant de la comptabilisation du crédit d'impôt recherche d'un montant total de 3 176 K€ sachant que ces produits ne seront définitivement acquis que lors du dépôt de la déclaration fiscale de l'année 2009.

7.9 Consolidation

AB Science est une société indépendante appartenant majoritairement à des actionnaires individuels. Les comptes d'AB Science ne sont pas intégrés dans le périmètre de consolidation d'une autre société.

Le groupe AB Science établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AB Science S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les aides publiques obtenues par la société.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense et Eaubonne, le xx avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Catherine Porta
Associée

Raphaël Barouch

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V – 75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat de travail de Monsieur Alain Moussy, Président Directeur Général de la société AB Science S.A.

Le contrat de travail de Monsieur Alain Moussy en qualité de directeur scientifique de la société AB Science a continué de produire ses effets. Au titre de ce contrat et pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, Monsieur Alain Moussy a perçu une somme de €393 723, avantages en nature, intéressement et primes inclus.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 15 janvier 2004.

Conventions avec la société AB Science LLC

Votre conseil d'administration du 14 mai 2008 a autorisé la conclusion des trois conventions suivantes entre AB Science S.A. et sa filiale AB Science LLC : convention « CRO », convention « Sales support » et convention de trésorerie.

Les conventions « CRO » et « Sales support » prévoient que la filiale refacture à votre société les coûts engagés majorés d'une marge de 5%. La convention de trésorerie prévoit que les avances consenties par votre société à sa filiale porteront intérêt au taux de 3,29% l'an.

Au titre de ces conventions, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, votre société a enregistré en charges un montant de €893 854.

Convention de collaboration avec Monsieur Jean-Pierre Kinet

Votre conseil d'administration, en sa séance du 22 août 2001, a autorisé la conclusion d'une convention de collaboration entre votre société et Monsieur Jean-Pierre Kinet, administrateur de la société AB Science S.A., au terme de laquelle ce dernier s'engage à apporter son concours scientifique à votre société et à faire ses meilleurs efforts pour permettre à AB Science S.A. de bénéficier prioritairement des applications susceptibles de résulter de ses recherches, moyennant une rémunération qui sera versée à compter du 1^{er} juin 2002 et dont le montant sera fixé ultérieurement d'un commun accord entre les parties.

Dans le cadre de cette collaboration, votre société a pris en charge sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, un montant de €1 885 de frais de voyages et de déplacements. Aucune rémunération n'a été versée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Mise à disposition de locaux par l'AFIRMM

L'AFIRMM, association française pour les Initiatives de Recherche sur les Mastocytes et les Mastocytoses a mis à disposition de votre société des locaux situés au 3, avenue George V à Paris 8^{ème}, afin d'y installer le siège administratif de votre société. Cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 17 juillet 2001 et du 7 juin 2002.

Prestations comptables et de gestion pour l'AFIRMM

Votre société apporte son assistance administrative, comptable et de gestion à l'association AFIRMM. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, il n'a été facturé aucune prestation.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 14 janvier 2002.

Avances financières consenties à l'AFIRMM

Votre conseil d'administration, en sa séance du 14 octobre 2008, a autorisé son Président à consentir de nouvelles créances et avances à l'AFIRMM, pour un montant maximum de €60 000 pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juillet 2009, afin de permettre à l'AFIRMM d'honorer ses engagements et de poursuivre ses différents travaux de recherche sur la mastocytose. Les avances consenties sont remboursables au 30 juillet 2009 au plus tard et portent intérêt au taux de 3,29 % l'an.

Par ailleurs, le conseil d'administration a, dans ses séances des 31 décembre 2004 et 28 décembre 2006, autorisé la société AB Science à provisionner dans son intégralité les sommes dues par l'AFIRMM, compte tenu de l'impossibilité de cette dernière à rembourser les créances et avances consenties.

Au titre de ces conventions, sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

- les nouvelles avances consenties à l'AFIRMM se sont élevées à €60 000 et les produits d'intérêts facturés par votre société à €17 511, portant ainsi le montant des avances et des créances clients respectivement à €845 675 et €266 145 ;

- Le montant de la dépréciation s'est élevé à €77 511 portant ainsi le montant total des provisions pour dépréciation des avances et des créances clients respectivement à €918 879 et €233 956.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions soumises aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Convention de prestations entre AB Science S.A. et AB Science LLC

Une convention a été conclue entre AB Science S.A. et sa filiale AB Science LLC et à l'initiative de cette dernière dans le cadre de la vente du Masivet au titre des autorisations d'importation nominative sur le territoire des Etats-Unis, prévoyant qu'AB Science S.A. accordera des rabais aux clients américains afin de permettre à sa filiale de pénétrer plus rapidement le marché américain et qu'elle refacturera à sa filiale le montant de ces rabais.

Au titre de cette convention et pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, votre société a facturé un montant de €218 421.

Personne concernée : Monsieur Alain Moussy, président directeur général de la société AB Science S.A. et « Chief executive officer » d'AB Science LLC.

Convention d'abandon de créances envers l'AFIRMM

Une convention a été conclue entre la société AB Science S.A. et l'AFIRMM aux termes de laquelle votre société abandonne la totalité de sa créance envers l'AFIRMM, soit €1 152 835. En contrepartie de cet abandon de créance, l'AFIRMM a accordé à AB Science S.A. un droit de priorité sur un brevet qu'elle serait susceptible de déposer.

Personne concernée : Monsieur Alain Moussy, président directeur général de la société AB Science S.A. et Président de l'AFIRMM.

Ces conventions n'ont pas été préalablement autorisées par votre conseil d'administration par omission.

Paris La Défense et Eaubonne, le XX avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Catherine Porta
Associée

Raphaël Barouch



AB Science
Siège social
3, Avenue George V
75008 PARIS

www.ab-science.com